

À l'Assemblée nationale, une première année pour agir et vous défendre

Bilan de l'action 2022-2023



Jérôme Guedj député de l'Essonne

Sommaire

L'édito	2
À la tâche – les chiffres de mon activité....	3
À votre écoute	5
Visiter l'Assemblée nationale, c'est facile !	10
Aux côtés des Essonnien	12
Mon mandat : vous défendre à l'Assemblée nationale	15
Une action inédite contre la réforme des retraites.....	21
Un engagement sans faille pour garantir le droit de vieillir dignement	28
Renforcer la santé des français en protégeant la Sécurité sociale	34
La défense du pouvoir d'achat des français : une absolue nécessité	44
La République et la laïcité au cœur	45
Pour les droits de l'Homme et la liberté partout dans le monde	46

L'édito

Le 19 juin 2023, après une campagne législative aussi intense qu'inédite, je rejoignais les bancs de l'Assemblée nationale. Près d'un an plus tard, je souhaite vous présenter un premier bilan de mon activité de parlementaire. Ce bilan revient sur les chantiers qui ont rythmés mon activité au cours de l'année écoulée. Je vous le dois.

En cohérence avec mes expériences passées comme député et président du Conseil départemental de l'Essonne, j'ai choisi de siéger au sein de la Commission des Affaires sociales, laquelle examine les textes relatifs à notre système de protection sociale et à l'organisation du monde du travail. Ces sujets me passionnent de longue date. À la sortie de l'École Nationale d'Administration, j'avais choisi d'intégrer l'Inspection générale des affaires sociales pour travailler sur ces enjeux. Au Conseil départemental de l'Essonne, ces politiques ont aussi été au cœur de mon action. C'est fort de ces expériences que j'envisage mon action comme député de la Nation.

Le moment que nous vivons à l'Assemblée nationale est inédit. Jamais être député n'a été aussi utile et passionnant. C'est un honneur

immense et une lourde responsabilité. Les temps que nous vivons sont durs pour les Français et ils nous incombent, à nous les représentants de la Nation, de redoubler d'efforts pour les défendre dans l'hémicycle et en dehors.



Jérôme Guedj à la tribune de l'Assemblée nationale.

Je finis ces quelques lignes en remerciant particulièrement, tous les habitants de la circonscription qui sont venus visiter l'Assemblée nationale, qui ont participé aux réunions publiques de cette année et que j'ai pu rencontrer à ma permanence, dans des cérémonies, au cours d'événements associatifs et culturels. Chaque échange me nourrit et m'inspire, pour agir et vous défendre. Voilà ce qui m'anime depuis un an déjà.

Jérôme Guedj

À la tâche – les chiffres de mon activité

Un député qui travaille



1355 amendements déposés

fait parti des 5 députés les plus actifs sur le sujet

5490 amendements signés

fait parti des 80 députés les plus actifs sur le sujet



238 amendements adoptés

fait parti des 90 députés d'opposition les plus actifs sur le sujet



251 interventions en commission

fait parti des 35 députés les plus actifs sur le sujet

471 interventions dans l'Hémicycle

fait parti des 25 députés les plus actifs sur le sujet



48 Questions écrites

fait parti des 20 députés les plus actifs sur le sujet



3 Questions orales au Gouvernement

fait parti des 100 députés les plus actifs sur le sujet



3 propositions de loi écrites

fait parti des 100 députés les plus actifs sur le sujet

27 propositions de loi cosignées

Un travail reconnu

L'ÉVÉNEMENT

Les casseurs de la démocratie

... ET LA SONATE DES DÉPUTÉS QUI BOSSENT

Leur fonction la plus connue est de voter la loi, mais les membres de l'Assemblée nationale ont aussi pour tâche de surveiller l'action du gouvernement. Au sein de l'opposition, certains députés usent à plein, et souvent avec succès, de leurs prérogatives institutionnelles.

PAR HADRIEN MATHOUX ET JULES PECNARD



PLEIN D'ÉNERGIE. Le jeune député PS Philippe Brun, inquiet pour l'avenir d'EDF, est allé jusqu'à Bercy pour un contrôle sur pièces et sur place. Résultat : une loi a été adoptée pour empêcher tout démantèlement de l'entreprise.

Au Palais-Bourbon, il y a les « Playmobil », les vociférateurs... et ceux qui font leur travail, une espèce pas si rare, mais qui paraît presque une incongruité tant les attentes envers les parlementaires sont faibles. Les députés sont notamment chargés d'une mission qui passe trop souvent au second plan, même si la révision constitutionnelle de 2008 l'a placée

au même niveau que le vote de la loi : le contrôle de l'action du gouvernement. Et, puisqu'il ne faut pas trop compter sur les dociles élus de la majorité pour se charger de cette tâche, ce sont des rangs de l'opposition qui viennent les coups d'éclat. Lors des débats sur la réforme des retraites, le député Jérôme Guedj a marqué les esprits d'un tour de passe-passe qui lui vaut le

surnom d'« inspecteur Guedjet » dans les rangs du groupe socialiste : l'élu de l'Essonne a démonté la communication mensongère du ministre Olivier Dussopt, qui affirmait que 40 000 retraités toucheraient la pension minimale de 1 200 €. Coprésident de l'obscur mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Meccs), Guedj a profité de

réalité une volonté de démantèlement et de privatisation du groupe, laquelle serait rendue possible par l'opacité qu'il offre un contrôle total de l'État sur l'entreprise d'énergie. Pour en avoir le cœur net, et devant le silence de l'administration, le parlementaire a effectué lui aussi un contrôle sur pièces et sur place, en tant que rapporteur spécial de la commission des Finances. Il

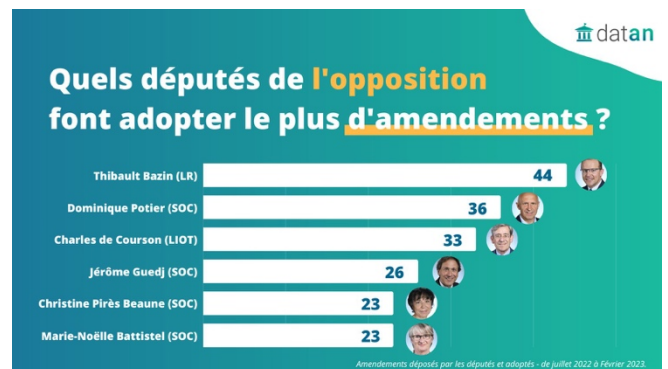
et de son fonctionnement, voire, plus globalement, des effets néfastes de la logique capitaliste sur la souveraineté industrielle de la France. Il s'agit d'Olivier Marleix, député d'Eure-et-Loir, devenu président du groupe Les Républicains après les élections législatives de 2022. Thuriféraire du quinquennat Sarkozy, ce technicien doté d'un logiciel protectionniste en matière

de « défaillance de l'État à protéger ses intérêts fondamentaux [...] par cécité, imprévision et entre-soi ». En janvier 2019, Marleix remet une pièce dans la machine en envoyant un courrier au procureur de Paris, dans lequel il brandit l'hypothèse d'un « pacte de corruption » au bénéfice de Macron, entre-temps élu à la présidence de la République. Une accusation >

INSPECTEUR GUEDET Un surnom que Jérôme Guedj, député PS de l'Essonne, doit à sa démarche auprès de la direction de la Sûreté afin d'obtenir de vrais chiffres, coïncidant le ministre du Travail à revoir les siens !

La session qui se termine a été l'occasion d'une activité parlementaire soutenue. A ce titre, en mars dernier, le journal Marianne a réalisé un portrait « des députés qui bossent » dans lequel j'ai été cité. Revenant en détail sur l'action que j'ai menée lors des débats autour de la réforme des retraites, cet article fut l'occasion d'évoquer les difficultés que rencontrent les députés en matière de contrôle de l'action du Gouvernement. Surutilisation de la procédure accélérée, manque de transparence des ministères concernant les chiffres à leur disposition, difficulté de faire appel à une expertise juridique ... Tous ces éléments nuisent à la qualité du travail parlementaire des députés et dégradent la qualité de la vie démocratique dans notre pays.

Le déséquilibre entre le pouvoir législatif et exécutif est un problème structurel. Il appelle une réflexion de fond sur la manière de mieux organiser notre démocratie. Quoi qu'il en soit, vous pouvez compter sur moi pour continuer à travailler sans relâche et à contrôler l'action du Gouvernement afin de rétablir la vérité autant que possible et de vous défendre à l'Assemblée nationale.



À votre écoute

Des rencontres régulières avec les habitants de la circonscription

Septembre 2022 :

- ✓ Rencontre citoyenne (Massy)

Octobre 2022 :

- ✓ Inauguration de la permanence parlementaire (Massy)

Novembre 2022 :

- ✓ Réunion publique sur les transports en commun en Ile-de-France (Palaiseau)
- ✓ Réunion publique - bilan du député après 3 mois de mandat (Massy)

Janvier 2023 :

- ✓ Voeux du député et de sa suppléante, Hella Kribi-Romdhane (Massy)

Février 2023 :

- ✓ Atelier législatif sur l'éducation (Chilly-Mazarin)

Mars 2023 :

- ✓ Réunion public sur nos retraites (Massy)

Mai 2023 :

- ✓ Réunion publique sur les déserts médicaux (Massy)

Juin 2023 :

- ✓ Atelier législatif sur le logement (Massy)
- ✓ Atelier législatif sur la bifurcation écologique (Palaiseau)

Juillet 2023 :

- ✓ 1ère fête populaire du député (Massy)

À Massy, une permanence pour vous accueillir

Dès le début du mandat, le 22 octobre dernier, nous avons inauguré, avec Hella-Kribi Romdhane, au 36 rue Gabriel Péri, la permanence parlementaire. Ce lieu est précieux. Il remplit une mission simple : nous permettre de nous rencontrer afin que nous discutons de vos problèmes et que nous vous venions en aide autant que possible.

Nous avons tenu à remercier vivement Rafika REZGUI, maire de Chilly-Mazarin, pour sa présence ainsi que les nombreux autres élus, responsables associatifs, militants politiques (de toutes les composantes de la NUPES), habitants des villes de la circonscription qui nous ont fait le plaisir de participer à cet événement si particulier. Cette inauguration a été un très beau moment de convivialité.



Inauguration de la permanence de Jérôme Guedj le 22 octobre 2022 en compagnie d'Hella Kribi-Romdhane

Tout au long de ce mandat, nous souhaitons échanger autant que possible avec vous pour faire



*Permanence parlementaire du député
36 rue Gabriel Péri à Massy*

en sorte que votre avis irrigue notre activité parlementaire à l'Assemblée nationale. Imaginée pour devenir la maison de l'ensemble des habitants de la circonscription, ce lieu incarne le sens que nous souhaitons donner à ce mandat. En tant que député, je m'engage à porter l'ensemble des revendications, aspirations et problèmes dont vous me ferez part lors de nos rendez-vous au sein de ma permanence. Cette permanence est donc un lieu au service de toutes et tous, dans lequel j'espère nous pourrons régulièrement nous retrouver, avec convivialité, pour coconstruire ensemble mon action de député.

POUR ME
CONTACTER
ET NOUS
RENCONTRER :



06 65 83 15 51



jerome.guedj@
assemblee-nationale.fr



Associer les citoyens et leur rendre des comptes : retour sur les ateliers législatifs et les réunions de bilan de mandat

Les ateliers législatifs : une vraie réussite !

Comme je m'y étais engagé au cours de ma campagne, avec Hella Kribi-Romdhane, nous avons organisé depuis le début du mandat divers moments d'échanges afin de nourrir le travail législatif. Ces rendez-vous d'échanges, ce sont les ateliers législatifs. Au total, trois ateliers ont été organisés pour débattre et discuter de thématiques importantes.

D'abord, le 2 février, nous avons parlé de l'avenir de l'école républicaine à Chilly-Mazarin, en compagnie de la maire de la ville, Rafika Rezgui, et des acteurs de terrain.

Puis, le 7 juin, sous la houlette d'Hella Kribi-Romdhane, conseillère régionale Ile-de-France et élu d'opposition à Massy, nous avons abordé les problématiques liés au logement en France avec le député insoumis François Piquemal, spécialiste du logement en France.



Atelier législatif sur l'école de la République à Chilly-Mazarin, le 2 février 2023, avec Rafika Rezgui.

Enfin, le 14 juin, nous avons échangé au sujet de la bifurcation écologique à Palaiseau, en compagnie du député socialiste, Philippe Brun, auteur d'une proposition de loi visant à renationaliser EDF (acteur clef de la transition écologique en France) et d'Yves Marniac, porte-parole de négaWatt et élu d'opposition à Palaiseau. Au cours de chacun de ces ateliers, nous avons eus des débats et discussions de grandes qualités à la hauteur des sujets abordés !

Ces premiers ateliers législatifs visent à être les réunions de lancement d'un travail collectif avec vous, notamment sous la forme de groupe de travail, pour porter certains sujets à l'Assemblée nationale en votre nom. Ce travail, une fois achevé, sera transformé en actes législatifs et politiques dans le cadre de mes fonctions de député. Questions écrites, amendements, propositions de loi... J'userai de tous les outils à ma disposition pour rendre effectives et concrètes vos propositions.



Atelier législatif sur le logement à Massy, animé par ma suppléante, Hella Kribi-Romdhane, le 7 juin 2023.

Ce bilan des ateliers législatifs 2023 est aussi l'occasion de vous dire que d'autres ateliers seront organisés prochainement à Wissous, Igny et Morangis. J'espère vous y voir nombreux afin que nous puissions de nouveau échanger ensemble.

Un député qui rend des comptes !

Mercredi 23 novembre 2022, j'organisais, avec ma suppléante, Hella Kribi-Romdhane, deux réunions publiques, à la Maison de la formation et de l'emploi de Massy.

La première réunion rassembla les militants de l'ensemble des formations politiques de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES) de la circonscription. Avec Hella Kribi-Romdhane (Génération-s), Philippe Juraver (France Insoumise), Anne Bertotto (France Insoumise), Anne Launay (Europe Écologie Les Verts), Henrique Pinto (Europe Écologie Les Verts), Laurent Caro (Parti Communiste Français), et une trentaine d'autres citoyens, nous avons discuté du bon fonctionnement de la NUPES à l'Assemblée nationale et de la nécessité de continuer à travailler ensemble à l'échelon local. Face à un Gouvernement qui refuse le compromis et qui essaie de mettre des coins entre les composantes de la NUPES, ces moments d'échanges sont précieux pour faire avancer des chantiers de travail en commun et renforcer notre culture de l'union.



Réunion locale de la NUPES, le 23 novembre 2022, autour de Jérôme Guedj et Hella Kribi-Romdhane

Ensuite, comme je m'y étais engagé pendant la campagne, j'ai échangé à bâtons rompus avec les concitoyens de la circonscription. Ce moment d'échange avec les concitoyens a été une grande réussite avec une centaine de personnes dans la salle ! Loi dit "pouvoir d'achat", vote du budget de l'État et de la Sécurité Sociale, front commun contre l'extrême-droite... Tous ces sujets ont rythmé nos échanges et m'a permis de vous dresser le bilan des 3 premiers mois de mon mandat. J'ai ainsi pu rappeler ma forte mobilisation sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 et le déni de démocratie dont le gouvernement fait preuve depuis des semaines avec ses 49-3 à répétition. Ensuite, un long et riche échange avec l'ensemble des personnes présentes m'a permis de débattre sans filtre avec vous et de prendre le pouls de vos préoccupations.



Réunion bilan des 3 premiers mois de mandat du député, aux côtés d'Hella Kribi-Romdhane

Avec Hella Kribi-Romdhane, au contact des acteurs locaux

Depuis le début de mon mandat, avec ma suppléante et élue régionale d'Ile-de-France, Hella Kribi-Romdhane, nous avons organisé de nombreuses rencontres avec des acteurs locaux engagés sur différentes thématiques dans la circonscription. Associations, collectifs de citoyens, syndicats ... Ces moments d'échanges avec celles et ceux qui

font vivre nos territoires et défendent les intérêts du plus grand monde ont une importance toute particulière pour moi et Hella Kribi-Romdhane.

Retrouvez ci-dessous un petit retour en images de certaines des réunions que nous avons réalisées au cours des derniers mois.



Jérôme Guedj et Hella Kribi-Romdhane, le 3 décembre 2022, lors d'une réunion de travail avec l'ensemble des associations et organisations engagées sur les questions de distribution alimentaire au sein de la circonscription



Jérôme Guedj et Hella Kribi-Romdhane, le 3 septembre 2022, en train de discuter avec différents bénévoles lors de la fête des associations de la ville de Massy



Jérôme Guedj et Hella Kribi-Romdhane, le 25 novembre 2022, lors d'une réunion de travail avec l'ensemble des associations et organisations engagées sur les questions de lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité hommes-femmes au sein de la circonscription



Jérôme Guedj et Hella Kribi-Romdhane, le 3 décembre 2022, chez une commerçante de la ville de Massy à l'occasion de leur action « Hiver solidaire »

Agir avec les maires de la circonscription

Si le député est un élu de la Nation, il n'en demeure pas moins qu'il doit nourrir un lien fort avec les élus locaux et en particulier avec les maires de sa circonscription. Les maires sont en effet les artisans quotidiens et de proximité de la République.

Le travail avec les exécutifs locaux permet d'identifier les points d'attention majeurs pour les habitants de la circonscription et les leviers à mobiliser pour faire avancer les dossiers. Les enjeux sont très divers et peuvent concerner, le logement, les transports (notamment la situation sur le RER B ou l'avenir de l'Orlyval), l'école (fermeture de classes), la sécurité (déménagement d'un commissariat, les parkings illégaux etc.).

Dès le début le début de mon mandat, j'ai eu le plaisir de rencontrer les maires de la circonscription, dont la maire de Chilly-Mazarin, Rafika Rezgui, ainsi que Nicolas Samsoen, le maire de Massy, Grégoire de Lasteyrie, le maire de Palaiseau, Brigitte Vermillet, la maire de Morangis et Florian Gallant, le maire de Wissous. A chaque fois, ce fut des réunions de travail passionnantes et enrichissantes.

Au-delà des clivages politiques qui demeurent à l'échelle nationale, les différentes institutions républicaines – et singulièrement les députés et les maires – peuvent agir de concert, avec leurs prérogatives propres, au service des administrés.



Jérôme Guedj et Rafika Rezgui, la maire de Chilly-Mazarin, en juillet 2023, lors d'une réunion de travail à la mairie de Chilly-Mazarin

Visiter l'Assemblée nationale, c'est facile !

Le Palais Bourbon : lieu de travail et d'histoire

Le Palais Bourbon est un somptueux édifice situé au cœur de Paris qui abrite, depuis plusieurs siècles, l'Assemblée nationale. Construit au XVIII^e siècle, le Palais Bourbon est un exemple remarquable de l'architecture néoclassique. Il se distingue par sa façade majestueuse et ses colonnes imposantes. À l'intérieur, les salles de réunion sont ornées de splendides fresques et de décorations élégantes. C'est dans ce lieu chargé d'histoire que les députés français se réunissent pour débattre et voter sur les lois du pays. Le Palais Bourbon est non seulement un symbole de la démocratie française, mais aussi une merveille architecturale à découvrir lors d'une visite à Paris.



Les visites : venez comme vous êtes !

Depuis le début de mon mandat, j'attache une grande importance à ce que vous puissiez être nombreux et nombreuses à pouvoir venir visiter et découvrir l'Assemblée nationale. Ainsi, j'ai organisé à plusieurs reprises des visites de l'Assemblée au cours des derniers mois que je suis ravi de vous présenter ci-dessous.

Pendant ces visites, les participants ont l'opportunité de se plonger dans l'histoire et le fonctionnement de cette institution démocratique. Ils peuvent découvrir les salles emblématiques telles que l'Hémicycle, où les députés débattent et votent les lois, ainsi que la salle des Quatre Colonnes, lieu de rencontres et d'échanges politiques...

A la suite à cette immersion captivante dans le Palais Bourbon, je prends systématiquement le temps d'échanger avec vous afin de partager mon parcours en tant que député, expliquer les enjeux auxquels je fais face au quotidien et mon rôle dans le processus législatif. Ce moment d'échange est aussi l'occasion d'aborder avec vous l'actualité politique et parlementaire du moment en votre compagnie. Ces visites constituent une occasion unique de découvrir l'Assemblée nationale de manière authentique et d'approfondir sa compréhension du fonctionnement démocratique. Ces visites sont une occasion précieuse de comprendre le travail des députés et de se familiariser avec le système parlementaire français.

Ils ont testé !

Avec 16 visites organisées par votre député, 643 personnes de pouvoir venir découvrir l'Assemblée nationale. Retour en images sur certaines d'entre elles :



Visite de premières du lycée International de Palaiseau Paris-Saclay



Visite du Conseil municipal des enfants de la ville de Massy et Chilly-Mazarin



Visite d'élèves de premières du lycée Camille Claudel (Palaiseau)



Visite de Terminales STMG du Lycée Parc de Vilgénis (Massy)

**VOUS VOULEZ
VISITER
L'ASSEMBLÉE ?**

Envoyez moi un mail à
l'adresse suivante :

jerome.guedj@assemblee-nationale.fr

Mes équipes et moi-même
organiserons votre venue
avec grand plaisir !



Protégeons la ZPNAF du Plateau de Saclay

Retrouvez ci-dessous le courrier que j'ai adressé au Préfet de l'Essonne au sujet de la Zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay, le 28 mars dernier, afin de demander un bornage indépendant des parcelles concernées par les travaux de la ligne 18 afin de s'assurer que ces travaux n'aient aucun impact sur la préservation de la ZPNAF.

Le développement économique et urbain de nos infrastructures de transport doit se faire de manière équilibrée avec la préservation de l'environnement et de l'agriculture de la région. Pour toutes ces raisons, il est donc indispensable de s'assurer que la ZPNAF ne soit pas impactée par le projet de la Ligne 18, malgré la forte amélioration en termes de mobilité que représente ce projet pour notre région.



Jérôme GUEDJ
Député de l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

M. Bertrand GAUME
Préfet de l'Essonne
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91000 EVRY-COURCOURONNES

À Massy, le 28/03/2023

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire afin de vous parler des enjeux importants liés à la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) dans le cadre de la loi du Grand Paris de 2010. Cette loi prévoit la création simultanée de l'Établissement Public d'Aménagement du Plateau de Saclay (EPAPS), de la Société du Grand Paris (SGP) et de la ZPNAF pour garantir l'équilibre à long terme de la métropole francilienne et plus particulièrement du Plateau de Saclay.

La ZPNAF, espace le plus vaste en France protégé par la loi, est dédiée exclusivement à l'activité et à la préservation des espaces naturels. Le décret du 27 décembre 2013 instaurant cette ZPNAF a interdit toute urbanisation dans son périmètre, tout en préservant les exploitations agricoles déjà présentes, permettant ainsi la conciliation entre agriculture, respect de l'environnement et gestion durable des espaces boisés et naturels du territoire.

Depuis décembre 2020, le Département de l'Essonne a adopté des orientations ambitieuses en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain afin de contribuer à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » d'ici 2050. La ZPNAF représente aujourd'hui 4115 ha protégés, dont 2469 ha consacrés aux activités agricoles et 1646 ha composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles. Elle s'étend sur plus d'une dizaine de communes dans les départements de l'Essonne et des Yvelines : Bièèvres, Buc, Bures-sur-Yvette, Châteaufort, Gif-sur-Yvette, Guyancourt, Igny, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Toussus-le-Noble, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle.

C'est dans ce contexte que, comme nombre d'autres élus du Département, j'ai pris connaissance de la récente enquête parcellaire préalable à l'expropriation de foncier pour la Ligne 18, qui vise les emprises sur les communes de Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Magny-les-Hameaux et Guyancourt. Certaines des parcelles concernées se situent dans la ZPNAF, ce qui soulève des inquiétudes quant à la préservation de cet espace naturel important.

Si les travaux de la Ligne 18 ne prévoient aucune occupation, temporaire ou définitive, de la ZPNAF, l'absence actuellement de bornage ou de découpage clair des parcelles concernées apparaît comme préoccupante, d'autant plus que ceci pourrait causer des contentieux juridiques. Face à cela, il serait notamment important de vérifier que les parcelles sous double classification (ZPNAF et non ZPNAD) respectent bien les règles pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Enfin, bien que le décret du 27 décembre 2013 cite l'ensemble des parcelles concernées par le périmètre de protection, il apparaît nécessaire de préciser encore un peu plus les contours de ce périmètre, notamment au regard du tracé des parcelles cadastrales, afin de garantir le respect de ce dernier.

Bien conscient de l'importance que représente le projet de la Ligne 18 pour l'amélioration de la mobilité dans la région et pour la réalisation des objectifs de développement économique de la métropole, je tiens à rappeler par le biais de ce courrier qu'il est crucial de veiller à concilier sur notre territoire le développement des infrastructures de transport avec la préservation de l'environnement et de l'agriculture dans la région.

Enfin, je souhaite également attirer votre attention sur la nécessité de prendre en compte l'impératif de préservation des espaces naturels et agricoles dans le développement des projets d'aménagement du Plateau de Saclay. Il est indispensable que le développement économique et urbain de notre territoire se fasse de manière équilibrée avec la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.

Comme d'autres élus, je vous demande donc, Monsieur le Préfet, d'apporter toutes les garanties nécessaires, y compris par un bornage précis des parcelles concernées réalisé par un géomètre expert indépendant, permettant de confirmer le respect de l'intégrité de la ZPNAF.

Vous remerciant chaleureusement pour votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérôme GUEDJ
Député de l'Essonne

Avec les boulangers face à l'explosion des factures d'énergies

Début 2023, j'ai écrit à l'ensemble des artisans boulangers de la circonscription afin de leur exprimer mes meilleurs vœux et surtout, leur dire que j'étais entièrement mobilisé pour les défendre à l'Assemblée nationale face à la très forte hausse de leurs factures d'électricité.



Jérôme GUEDJ
Député de l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Aux artisans boulangers-pâtisseries
de la 6ème circonscription de l'Essonne
(Massy, Palaiseau, Morangis,
Chilly-Mazarin, Igny, Wissous)**

À Massy, le 4 janvier 2023

Nos réf. JG/AG/64-2022

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, je souhaite d'abord vous adresser mes meilleurs vœux, pour vous-même, votre famille, ainsi que pour tous vos collaborateurs et salariés qui, comme vous, sont essentiels pour permettre d'offrir aux habitants de nos villes vos produits de qualité tout au long de l'année.

Je le sais, les inquiétudes sont grandes en ce mois de janvier.

À l'occasion de la renégociation de leur contrat d'électricité avec leur fournisseur, les boulangers se retrouvent confrontés à une hausse vertigineuse des tarifs, allant parfois de 120 € à 580€ le MWh, soit une multiplication par près de 5 ! Cette situation est clairement inacceptable et vous place face à un choix intenable : répercuter sur vos clients la hausse de l'énergie, ce qui conduirait à augmenter le prix de la baguette entre 1,70€ et 2€, ou ne pas la répercuter, ce qui risquerait de condamner certaines boulangeries à fermer.

Face à cette situation, la réponse du Gouvernement est très insuffisante. En effet, le bouclier tarifaire qui permet de limiter la hausse de l'électricité à +15% en 2023 ne s'applique pas à l'écrasante majorité des boulangeries puisque la puissance électrique de leur four est en général supérieure au seuil des 36kVA en-deçà desquels la loi réserve le bénéfice du bouclier tarifaire. Les autres dispositifs proposés par le Gouvernement (amortisseur électricité et guichet d'aide au paiement des factures) permettront une prise en charge par l'État, selon les cas de figure, de 20% à 40% de la hausse de la facture d'électricité des boulangeries. Ceci est néanmoins très largement insuffisant face aux augmentations de prix que vous subissez.

Aussi, **mon groupe parlementaire a**, lors de la séance de questions au Gouvernement du 6 décembre dernier, **demandé au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, d'accorder aux boulangers le bouclier tarifaire, quelle que soit la puissance du four utilisée** (question de ma collègue Valérie Rabault, que vous trouverez en pièce jointe et via ce lien : <https://bit.ly/QAGboulangers>). Cette demande a été, à ce stade, refusée, au motif de l'existence de l'amortisseur d'électricité mentionné ci-dessus.

Cette réponse n'est évidemment pas satisfaisante et comme vous, je ne peux accepter que des boulangeries soient contraintes de fermer à cause de la hausse du coût de l'électricité. **Aussi, j'ai écrit avec mon groupe à Madame la Première ministre pour demander que les boulangeries puissent bénéficier dès le 1^{er} janvier 2023 du bouclier tarifaire** (tarif réglementé limitant la hausse de l'électricité à 15% en 2023). Je joins à ce courrier une copie de la lettre que j'ai cosignée.

Il est indispensable de maintenir une pression pour sortir de cette impasse. Soyez assurés de ma détermination pour agir aux côtés des parlementaires mobilisés et pour soutenir les actions que vous pourriez entreprendre, comme celle envisagée pour le 23 janvier.

Je suis naturellement à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Je profite aussi de ce message pour vous inviter à participer à la cérémonie des vœux que j'organise le vendredi 27 janvier à 19h30 à l'Opéra de Massy. Ce moment de convivialité permettra aussi de relayer vos inquiétudes et propositions.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Stop aux parkings illégaux !

Depuis plusieurs années, les villes de Chilly-Mazarin et de Wissous constatent l'exploitation de parkings non autorisés implantés sur des propriétés privées aux alentours de l'aéroport Paris-Orly. Source de pollutions environnementales, d'importantes nuisances pour les riverains et violant le caractère protégé des terres agricoles, ces parkings sauvages représentent des risques multiples pour la vie de nos concitoyens et la préservation de l'environnement.

En collaboration avec la maire de Chilly-Mazarin, Rafika Rezgui, j'ai interpellé Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, afin qu'ils agissent pour faire cesser cette situation.



Jérôme GUEDJ
Député de l'Essonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Christophe BÉCHU
Ministre de la transition écologique et de la
Cohésion des territoires
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France

À Massy, le 12/01/23

Nos réf. JG/AG/05-2023

Monsieur le Ministre,

Au sein de ma circonscription, des communes situées aux abords de l'aéroport Paris-Orly constatent depuis plusieurs années l'exploitation de parkings non autorisés implantés sur des propriétés privées en dehors de la zone aéroportuaire. Ce sont trois parkings illégaux qui ont été recensés sur la commune Wissous et un sur la commune de Chilly-Mazarin.

Face à cette situation, les communes peuvent se constituer partie civile, constater les faits et les dénoncer aux autorités judiciaires afin d'obtenir des sanctions et des mesures d'injonction de faire cesser l'exploitation irrégulière des terrains. A ce jour, aucune réponse judiciaire n'a été apportée aux saisines des communes.

De plus, les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du maire ne permettent pas de faire cesser l'exploitation irrégulière des parkings sauvages. Sauf si le maire peut démontrer un trouble réel et imminent à l'ordre public. En l'espèce, ce n'est pas le cas. Néanmoins, cette activité reste illégale et nuisible pour les habitants à proximité. De plus, ces aménagements illégaux sont régulièrement installés sur des terres agricoles. Ces terres agricoles sont maintenant artificialisées, cela a donc un réel impact sur l'environnement.

Pour résoudre à long terme le problème des parkings sauvages, une intervention législative est nécessaire. Pour autoriser une intervention rapide des pouvoirs publics dans une telle situation, il serait nécessaire :

- d'établir un régime ad hoc tel que celui qui existe pour l'évacuation de déchets abandonnés sur les terrains privés (article L. 541-3 du code de l'environnement) et qui autorise l'intervention sur des propriétés privées ;
- de compléter les dispositions existantes de l'article L. 325-1 du code de la route (mise en fourrière) afin notamment d'autoriser l'évacuation des véhicules stationnés sur des terrains privés utilisés irrégulièrement à usage de parkings et qui entraînent des risques pour la sécurité du public (automobilistes et piétons) et / ou aux abords des aérodromes.

Je souhaite donc attirer votre attention sur la nécessité de faire évoluer la législation sur la question des parkings sauvages aux abords de l'aéroport Paris-Orly. C'est la raison pour laquelle, je souhaite travailler, en lien avec les communes impactées, à l'élaboration d'une proposition de loi. Je suis naturellement à la disposition de vos services pour préparer conjointement ce texte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération, *et de mes sentiments les meilleurs.*

Jérôme GUEDJ

Mon mandat : vous défendre à l'Assemblée nationale

Les victoires à l'Assemblée nationale – j'ai voté pour :

Pour défendre le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), il faut le graver dans le marbre !

Malgré l'obstruction d'une partie de la droite et de l'extrême-droite, une majorité a pu se dégager pour voter la proposition de loi de notre collègue députée Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale visant à inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution. Alors que ce droit fondamental est menacé un peu partout dans le monde, il est nécessaire de le protéger véritablement. Inscrire ce droit dans la Constitution, c'est s'assurer que, demain, il soit impossible de remettre en cause ce droit. C'est une nécessité et un devoir que nous devons à l'ensemble de nos concitoyennes et à toutes celles qui se sont battues avec courage, pendant des décennies, pour qu'on leur reconnaisse ce droit.

Mieux protéger les enfants victimes de violences intrafamiliales

À l'initiative de ma collègue Isabelle Santiago, les députés ont adopté à l'unanimité, lors de la niche parlementaire du groupe socialiste, une proposition de loi visant à mieux protéger et à mieux accompagner les enfants victimes de violences. En France, en 2022, 400 000 enfants vivent dans un foyer où s'exerce des violences conjugales. Près de 160 000 enfants subissent chaque année, des violences sexuelles. Ces chiffres sont dramatiques. Afin de répondre à ce défi, ce texte instaure une nouveauté forte : la suspension de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite pour tout parent condamné pour des faits de violences conjugales.

Il est plus que temps de mettre fin aux féminicides en France !

Par cette proposition de loi visant à renforcer le droit et l'utilisation de l'ordonnance de protection pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, portée par les socialistes à l'occasion de leur niche parlementaire, et alors que 146 femmes sont décédées l'année dernière sous les coups de leurs conjoints, nous doublons la durée des ordonnances de protection des femmes victimes de violences conjugales, passant de 6 à 12 mois de protection, et facilitons leur délivrance. Les féminicides et plus globalement l'ensemble des violences faites aux femmes sont des problèmes systémiques auxquels il faut nous atteler avec force. Grâce à ce type de mesure, nous allons dans la bonne voie.

Sauvons la planète, augmentons la production d'énergies renouvelables.

Face à la menace climatique, il nous faut agir vite et fort pour développer les énergies renouvelables en France. Par-delà les clivages, les députés socialistes ont ainsi décidé de prendre leur responsabilité et ont voté en faveur du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doit permettre à notre pays d'accroître fortement la part d'énergies renouvelables au cours des prochaines années. Nous resterons évidemment attentifs à ce que les annonces du Gouvernement en la matière soient bien suivies d'effets et que notre pays se montre enfin à la hauteur du défi climatique.

Le handicap est individuel, l'allocation adulte handicapée (AAH) doit l'être aussi !

Pendant plus de 5 ans, les députés de toute la gauche réunie, rejoints par des députés de droite et de La République En Marche ont défendu corps et âme la déconjugalisation de l'AAH. Malgré le consensus, le Gouvernement s'opposait à toute mise en place d'une déconjugalisation de l'AAH. Pendant la campagne présidentielle, E. Macron avait annoncé une ouverture sur le sujet. Finalement, Elisabeth Borne a annoncé que le gouvernement souhaitait mettre en place la déconjugalisation de l'AAH. Pourtant, cette mesure ne figurait toujours pas dans le projet de loi pouvoir d'achat présenté en Conseil des ministres. Ce n'est que sous la pression de la NUPES que le gouvernement a finalement accepté d'introduire ce point dans son texte.

Jamais nous ne céderons à l'impérialisme de Poutine !

En solidarité avec le peuple ukrainien, j'ai voté la proposition de résolution affirmant le soutien de l'Assemblée nationale à l'Ukraine suite à l'invasion de la Russie. L'Ukraine doit retrouver sa pleine souveraineté dans ses frontières internationalement reconnues, c'est-à-dire celles de 1991. Avec ce vote, nous disons les choses comme elles sont : le Donbass c'est l'Ukraine, la Crimée c'est l'Ukraine. L'agression de la Russie envers l'Ukraine ne doit en aucun cas conduire à des gains territoriaux à son profit. Nous exigeons aussi la cessation des activités d'entreprises françaises qui contribuent, d'une manière ou d'une autre, à soutenir le Kremlin dans son œuvre illégale, belliqueuse et meurtrière.

Solidarité avec le peuple arménien face à l'agression de l'Azerbaïdjan

Plus que jamais, les Arméniens ont besoin d'un large soutien de la communauté internationale pour désigner clairement qui est l'agresseur et qui est l'agressé. C'est à ce titre que j'ai voté et que l'Assemblée nationale a adoptée à l'unanimité une proposition de résolution exigeant la fin de l'agression de l'Arménie par l'Azerbaïdjan. Alors qu'il a été si facile de désigner la Russie comme l'agresseur de l'Ukraine, on ne peut que s'étonner de voir les chancelleries occidentales peiner à indiquer qu'une ligne rouge a été franchie depuis le 13 septembre dernier, date à laquelle l'Azerbaïdjan a lancé une vaste offensive contre l'Arménie. Il nous faut afficher un soutien diplomatique et humanitaire sans faille à direction du peuple arménien afin qu'ils puissent avoir la capacité de défendre sa liberté.

Les combats parlementaires – j'ai voté contre :

La réforme des retraites : le Gouvernement vole 2 années aux Français.

Avec des mobilisations d'une ampleur inédite, l'opposition à la réforme des retraites a été intense. Bien loin des caricatures qu'en a fait l'exécutif, les manifestations et grèves qui ont traversées l'ensemble du pays ces derniers mois ont été l'occasion pour notre pays de renouer avec un mouvement social puissant et pacifique, expliquant ainsi le soutien massif des Français avec le combat commun de la gauche et des syndicats.

Si le Gouvernement a malgré tout fait passer en force sa réforme, nul doute que les semaines de mobilisations que nous avons eu présage d'un élan retrouvé pour la gauche dans les prochaines années. Il nous faut capitaliser sur ce moment historique pour revenir au pouvoir dès 2027 et ainsi abroger la retraite à 64 ans, qui n'est rien d'autre qu'un impôt de 2 ans sur la vie des gens.

“ Pourquoi un rejet préalable ? Parce que vous avez déjà perdu. Parce qu'après des semaines et des semaines, manifestement, votre pédagogie ne marche pas. Il suffit de mesurer les attermolements dont vous avez fait preuve. Au début, vous nous expliquiez que cette réforme servirait à financer des politiques publiques alors même que vous avez organisé l'appauvrissement de l'État en le privant de ressources par des exonérations décidées au profit d'une minorité. (...) Un jour, vous dites que ceux qui s'y opposent sont des irresponsables, voire des fainéants ; un jour, « ce n'est plus négociable » ; un jour, « on va bouger ». Bref, vous êtes les meilleurs détracteurs de votre propre réforme et les Français l'ont parfaitement compris ! ”

Jérôme Guedj, le 6 février 2023, à l'occasion du début des débats à l'Assemblée nationale sur la réforme des retraites et du vote de la motion de rejet préalable de la NUPES sur ce texte.

La réforme de l'assurance chômage : s'attaquer aux précaires pour lutter contre la précarité...

Face à une réforme qui ne vise qu'à faire des économies sur le dos des plus précaires et qui met à mal la logique assurantielle de ce dispositif, j'ai voté contre cette refonte à la baisse d'un des piliers de notre État providence. Faisant 1,15 million d'allocataires « perdants », dont l'allocation a baissé en moyenne de 155 euros par mois, cette réforme contraint les demandeurs d'emploi à accepter des emplois précaires, pénibles et mal rémunérés.

Au sein de la NUPES, au contraire, nous souhaitons défendre les demandeurs d'emploi, et répondre à leurs « besoins » via l'amélioration de leurs conditions d'indemnisation et d'accompagnement. Pied à pied, nous nous battons pour empêcher que la macronie continue à déployer le projet de casse sociale qu'elle met méthodiquement en place depuis plus de 6 ans.

“ J'ai cherché dans votre réforme le respect du compromis dont vous vous gargarisez, de l'efficacité économique que vous prétendez incarner et de la justice sociale dont vous vous payez, vous payant de mots. J'y ai trouvé, d'abord et avant tout, un bras d'honneur fait au dialogue social, un dogmatisme libéral affreusement banal et un cynisme assumé envers les plus modestes. Après la réforme de 2019, pour la première fois depuis 1971, vous assumez de jeter par-dessus bord les vertus du dialogue social (...) au point de vous mettre à dos même la CFDT. Il suffit d'observer les résultats de la réforme de 2019 : elle a conduit à une baisse d'indemnisation de 155 euros en moyenne pour 1,115 million de demandeurs d'emploi, au moment où les enjeux de pouvoir d'achat sont si cruciaux. ”

Jérôme Guedj, le 3 octobre 2022, à la tribune de l'Assemblée nationale à l'occasion des débats sur la réforme de l'assurance chômage

Le budget 2023 : incapable de répondre aux besoins des Français

Le budget 2023 est un budget sans changement dans la continuité des actes passés d'Emmanuel Macron et Bruno Le Maire : cadeaux fiscaux aux entreprises, aucune augmentation d'impôts sur les revenus des plus riches pendant que des montants astronomiques de ressources de l'État sont sacrifiés pour « équilibrer les comptes publics », soutien insuffisant et en trompe-l'œil aux ménages et austérité à bas bruit pour les services publics... C'est aussi un budget qui fait fi de toute ambition écologique et ne répond aucunement au défi que représente le réchauffement climatique. Enfin, et peut-être surtout, ce budget prépare mal la France aux temps qui arrivent. Les hypothèses macro-économiques du Gouvernement pour les années à venir sont détachées de la réalité. Ainsi, face à un budget bancal qui désarme encore un peu plus notre pays, j'ai voté contre ce budget.

Le budget de la sécurité sociale 2023 : un texte sans ambition

Alors que le Gouvernement a choisi de ne pas aligner le budget de la sécurité sociale sur notre taux d'inflation, réduisant ainsi les moyens à disposition de notre système sociale, j'ai voté contre ce PLFSS en soutenant les motions de censure de la NUPES suite aux utilisations répétées du 49-3 du Gouvernement pour faire passer en force ce budget cache-misère.

Absence de mesures en matière de lutte contre les déserts médicaux, de prise en charge des défis liés à la petite enfance, au handicap ou au vieillissement de la population, de juste reconnaissance de toutes les maladies professionnelles et accidents du travail... Le budget 2023 de la sécurité sociale ne répond en rien aux attentes des Français. Notre pays mérite mieux que l'incapacité du Gouvernement a amélioré concrètement la vie de nos concitoyens.












“ J'ai l'honneur de me présenter devant vous pour solliciter le rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. (...) Notre volonté est de répondre aux attentes en partant des besoins des assurés sociaux, des allocataires, des ayants droit, des patients, des retraités, ainsi que des professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux auxquels, bien évidemment, je rends moi aussi hommage. Pour cela nous avons besoin d'un budget de la sécurité sociale à la hauteur des enjeux. Hélas, ce n'est pas ce que propose ce texte. (...) Mes chers collègues, j'en appelle à un sursaut parlementaire ! Nous sommes tous ici attachés à notre système de sécurité sociale. En 1945, avec le CNR, le seul, le vrai, gaullistes et socialistes ont su créer ce joyau. Rejetons ce texte pour mieux le réécrire plutôt que de se le voir imposé par un 49.3 ! ”

Jérôme Guedj, le 20 octobre 2022, à la tribune de l'Assemblée nationale lors de la présentation de sa motion de rejet préalable sur le budget 2023 de la Sécurité sociale

La fusion de l'IRSN et de l'ASN

Suite à vos interpellations, je me suis fortement mobilisé pour éviter la mise en place de la fusion entre l'Institut de Recherche et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et l'Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) que souhaitait mettre en place le Gouvernement. Alors que le Gouvernement entend relancer la filière nucléaire, il était inconcevable que nous acceptions la disparition forcée de l'IRSN, seule entité entièrement indépendante en matière de nucléaire en France, tant cette mesure faisait peser sur notre pays de grands risques en matière de dégradation de notre système de sûreté nucléaire. Proposé en catimini au cours de la navette parlementaire sans la moindre étude d'impact, cette réforme qui voulait détruire notre logique duale de sûreté nucléaire, qui est pourtant mondialement reconnue, a heureusement été battue en brèche grâce à votre mobilisation et celles de tous les parlementaires d'opposition.

Tableau récapitulatif de mes principaux votes

Projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat	Abstention
Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché de travail en vue du plein emploi	
Projet de loi ratifiant l'adhésion à l'OTAN de la Suède et de la Finlande	
Projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur	Abstention
Projet de loi de finances pour 2023 (Budget de l'État)	
Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023	
Proposition de loi visant à inscrire l'IVG dans la Constitution	
Proposition de résolution soutenant l'Ukraine et condamnant la guerre menée par la Russie	
Projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires	
Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables	
Proposition de résolution condamnant l'invasion de l'Azerbaïdjan en Arménie	
Projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale 2023 (Réforme des retraites)	
Projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	Abstention
Projet de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite (dit loi « anti-squats »)	
Projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant à La Défense	Abstention
Proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux	
Proposition de loi visant à protéger EDF d'un démembrement	
Proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels de santé	Abstention

Les amendements que j'ai fait adopter :



Hausse des sanctions financières pour les EHPAD maltraitants

Le doublement de l'amende journalière des EHPAD maltraitants et la hausse à 5% du chiffre d'affaire le montant maximal de sanctions annuels contre les EHPAD concernés visent à empêcher qu'un scandale du type Orpéa puisse être impuni à l'avenir.



Possibilité pour les Départements d'obliger les EHPAD à signer un contrat d'objectifs et de moyens

La possibilité pour les Départements de contraindre les EHPAD à signer un CPOM avec eux doit permettre à la puissance publique de mieux gérer la qualité des prestations proposées par ce type d'établissement sur le sol français.



Création d'une loi de programmation pluriannuelle du grand âge

Ce nouveau dispositif juridique doit amener l'État à préciser les moyens et ressources qu'il dédie au grand âge. 9 à 10 milliards d'euros sont nécessaires pour que notre pays relève le défi de la transition démographique. N'attendons plus et mettons cet argent sur la table



Expérimentation de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée (IPA) pour tous nos concitoyens

Alors que les enjeux autour de l'accès aux soins sont nombreux dans notre pays, l'accès à des IPA sans prescription médicale préalable doit permettre à chacun de pouvoir être pris en charge plus facilement par ce type de soignants pour les pathologies bénignes du quotidien



Mise en place d'un guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé

Associant les ordres professionnels, ses guichets uniques départementaux doivent permettre de faciliter l'installations des professionnels de santé dans des déserts médicaux



Mise en place d'un accompagnement global des victimes de violences conjugales par les services de l'État

Autour d'un accompagnement psychologique, social et professionnel, le présent dispositif entend améliorer la prise en charge par l'État des victimes de violences conjugales afin que ces dernières puissent appréhender plus sereinement leurs futurs.



Élargissement de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales aux cas de violences intra familiales

Cet amendement étend à tout parent, la possibilité de recourir à ce prêt d'urgence, dans les cas de violences exercées sur son enfant par l'autre parent. Cela doit permettre de répondre aux besoins financiers important du parent quittant avec l'enfant le domicile familiale



Protéger les familles avec un enfant handicapé contre les ruptures de bails locatifs

Renforçant la protection des familles d'enfants touchés par une affection de longue durée, ce dispositif permet d'éviter que ces familles perdent leur logement sans leurs consentements.



L'obligation de rendre accessible les sites internet publics à toutes les personnes souffrant d'un handicap

97 % des sites internet, dont une grande partie des sites publics, sont inaccessible aux personnes en situation de handicap. Pour mettre fin à cette injustice, cet amendement oblige les sites internet publics à devenir accessibles et en astreignant des pénalités financières fortes aux entreprises dont le site internet n'est pas accessible à tous



Allongement de la durée du congé parental suite à la survenue d'un handicap ou d'une pathologie grave chez un enfant

Cette disposition permet aux familles de disposer d'un temps d'adaptation plus important pour établir la nouvelle organisation du foyer et gérer la détresse que génère une telle situation

Une action inédite contre la réforme des retraites

La réforme des retraites : la mère des batailles

La réforme des retraites, mère des batailles du second quinquennat d'Emmanuel Macron, a été l'objet de débats intenses à l'Assemblée nationale au cours desquels nous avons été assaillis par des discours répétitifs et trompeurs affirmant que cette réforme était indispensable, arguant que le système de retraite serait devenu financièrement insoutenable.



Jérôme Guedj en commission des affaires sociales lors de son premier « débrief retraites », le 30 janvier 2023

Pourtant, tout au long de ces débats, la réalité s'est révélée bien différente de ces affirmations simplistes. Comme le souligne le Conseil d'orientation des retraites, dans 3 scénarios sur 4, le déséquilibre budgétaire de la caisse des retraites était de nature conjoncturelle et n'entraînait pas une menace sur la viabilité du système dans son ensemble. Avec, au pire, un déficit de 13 milliards d'euros à horizon 2032 (sur 350 milliards de pensions versés !), il est incompréhensible de constater que le Gouvernement n'a fait que crier à la faillite prochaine du système des retraites français.

Il n'y avait pas de risque structurel de voir notre système des retraites s'effondrer sur lui-même dans les prochaines années,

contrairement à ce que prétendait l'ensemble de la minorité présidentielle.

En opposition au prétendu défi financier du Gouvernement concernant le financement du système des retraites, le groupe Socialistes & apparentés a tenu à présenter de multiples propositions de financement alternatif visant à remplacer l'impôt sur la vie des gens que représente la retraite à 64 ans. Il était plus qu'envisageable d'explorer d'autres voies pour préserver, avec certitude, notre modèle de retraite sans avoir à recourir à un report de l'âge de départ à la retraite. Comment expliquer que, pour la première fois de notre histoire, nous ayons eu le droit à une réforme des retraites ne mettant pas à contribution les entreprises mais qui faisait reposer l'effort sur les seuls salariés.



Jérôme Guedj sur France Inter le 6 février 2023 pour s'opposer à la réforme des retraites du Gouvernement

Taxe sur les superprofits, les retraites chapeaux, les actions gratuites, les dividendes et le patrimoine des plus fortunés de notre pays, nombreuses étaient les solutions alternatives pour éviter cette réforme injuste et mieux partager la richesse en France.

Tout au long de ces débats, nous nous sommes inlassablement battus pour défendre vos intérêts. Nous avons eu à cœur d'amplifier la voix du rejet massif de cette réforme exprimée dans notre pays pendant des semaines.



Avec l'ensemble des députés de la NUPES, nous avons critiqué sans relâche cette mesure antisociale qui remet directement en question le modèle français de protection sociale, l'un des piliers de notre société. Notre modèle, fondé sur des principes de solidarité et de justice, est le fruit d'années de luttes et de conquêtes sociales. Cette réforme vient non seulement saper ces acquis, mais également menacer la stabilité et le bien-être des générations à venir. Il est aussi crucial de rappeler que la retraite n'est pas un fardeau, mais un droit fondamental que chaque individu mérite après avoir contribué à la société par son travail. Nous devons préserver ce droit et garantir des conditions de vie dignes pour nos aînés. Sans relâche, nous continuerons à résister à cette réforme injuste et à défendre avec ferveur notre modèle de retraite solidaire, car nous croyons en une société qui place l'humain au cœur de ses préoccupations.

Il est clair que la pédagogie du Gouvernement a échoué. Les atermoiements et les contradictions dont il a fait preuve tout au long du processus témoignent de l'incohérence de son approche. Sa tentative de justifier cette réforme en prétendant financer d'autres politiques publiques, tout en privant l'État de ressources essentielles, est une tromperie évidente. Les mesures proposées sont loin d'être à la hauteur des enjeux, comme en témoigne le jugement de la CFDT qualifiant ces mesures de simples mesurette.



Jérôme Guedj à l'Assemblée nationale, le 16 février 2023, interpellant le Ministre du Travail, Olivier Dussopt, au sujet de ses chiffres sur la pension minimale à 1200 euros.

Il est temps de reconnaître que cette réforme est un échec et de prendre en compte le véritable défi auquel nous sommes confrontés : le taux d'emploi des seniors. Travaillons ensemble avec l'État, les partenaires sociaux et tous les parlementaires pour améliorer ce taux d'emploi au cours des prochains mois. Si aucune amélioration significative n'est constatée dans trois ou quatre ans, nous devons explorer d'autres sources de financement afin de garantir une plus grande justice et un meilleur partage des richesses.

Comment Jérôme Guedj a révélé les mensonges d'Olivier Dussopt

Alors que pendant des jours en séance à l'Hémicycle, Olivier Dussopt refusait de nous indiquer combien de personnes bénéficieront des 1 200 € de pension minimale, le mardi 14 février le ministre du Travail et du Plein Emploi lâche finalement un chiffre : « On a une prévision, elle m'est arrivé hier, c'est 40.000 personnes ».



Jérôme Guedj devant la Direction de la Sécurité Sociale avant son contrôle inopiné au sujet du nombre de personne atteignant 1200€

Suite à cette annonce, le jeudi 16 février 2023, j'ai alors décidé, en accord avec les prérogatives de co-président de la MECSS (Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale), d'effectuer une visite inopinée au Ministère pour savoir d'où venait ce chiffre et comment était calculée cette annonce de 40.000 bénéficiaires de la pension minimale à 85% du SMIC.

Politique

Réforme des retraites : voici comment le député Guedj est devenu "l'inspecteur Guedjet"

Par Nicolas Domenach le 11.03.2023 à 11h00

Lecture 5 min.

ABONNÉS

Le député socialiste, Jérôme Guedj, s'est rendu au ministère des Solidarités pour vérifier une déclaration du ministre du Travail qui affirmait que la pension minimale de 1.200 euros par mois allait concerner 40.000 personnes et a ainsi pu prouver que rien ne corroborait ces chiffres avancés. Dans les indiscrétions politiques de la semaine, retrouvez aussi Eric Coquerel, Renaud Muselier, Claude Malhuret...



Article de presse de l'hebdomadaire Challenges sur Jérôme Guedj après ses différents contrôles concernant la pension à 1200 euros

À mes questions, le Directeur de la Sécurité sociale (DSS) m'a répondu avec franchise : ils n'avaient transmis aucun chiffre, aucune prévision ces derniers jours au ministre. Mieux, les propres services du Ministre ne savent tout simplement pas d'où vient ce chiffre de 40.000 personnes. Manquant alors de données sur le sujet, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) n'a seulement pu me dire que ce seront 13 179 nouveaux retraités qui percevront la hausse de 100 € des petites pensions en 2024, soit 1,7% de nouveaux retraités, soit 1 nouveau retraité sur 60.

Face à l'absence de données de la DSS sur le sujet, j'ai logiquement questionné le Ministre Dussopt sur l'origine de ce chiffre à mon retour dans l'hémicycle.

« Je n'ai pas à rendre de compte ni sur les canaux, ni sur la manière dont je fais les prévisions », en contradiction avec l'article 24 de la Constitution qui dispose que le Parlement « contrôle l'action du Gouvernement ». Finalement, acculé face à ses propres approximations, le ministre Olivier Dussopt a été obligé, par un courrier daté du 23 février, d'avouer que ce n'est que 10 à 20 000 personnes qui franchiront le seuil des 1200 € de pension grâce à la présente réforme des retraites, soit 1,2% à 2,5% des retraités.

Pour résumer, ma visite inopinée aura permis de confirmer ce que tout le monde pressentait depuis plusieurs jours : le Gouvernement a bricolé des chiffres pour faire paraître sa violente réforme des retraites comme une mesure juste et bénéfique pour tous les Français. Dorénavant, il ne peut plus se cacher derrière ce piètre mensonge : cette réforme des retraites ne fait aucun gagnant, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un impôt injuste de 2 ans sur la vie des gens qui vient impacter avant tout les personnes les plus précaires de notre société.

“ Messieurs les ministres, je me suis rendu ce matin avec mon collègue Cyrille Isaac-Sibille, comme coprésidents de la mission d'évaluation des comptes de la sécurité sociale (Mecss), à la direction de la sécurité sociale. Cette visite inopinée était motivée par vos déclarations d'hier, monsieur le ministre délégué, selon lesquelles vous auriez appris la veille que le nombre de personnes bénéficiaires des 1 200 euros était de 40 000 personnes alors qu'un mois auparavant, c'était 200 000. J'ai donc souhaité aller à la source et questionner la direction de la sécurité sociale pour savoir d'où venait ce chiffre. Je tiens à remercier les hauts fonctionnaires de qualité qui ont répondu avec franchise aux questions que nous avons posées : ils ne sont pas à l'origine de ce chiffre et ils ne savent pas eux-mêmes d'où il provient. J'ai fait la même demande auprès du directeur général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Cnav – que je rencontrerai tout à l'heure –, et elle a indiqué qu'elle n'a pas transmis ce chiffre. Dès lors, monsieur le ministre délégué, la question est simple : d'où vient ce chiffre ? Il a été divisé par quatre depuis le 15 janvier, et peut-être descendra-t-il à 10 000 le mois prochain... Mais la direction de la sécurité sociale a pu me communiquer le nombre de personnes qui vont bénéficier des 100 euros c'est-à-dire le maximum possible de la revalorisation, pour la génération 1962 l'année prochaine : le chiffre est de 13 289, c'est-à-dire 1,7 % des retraités de l'année...”

Jérôme Guedj le 16 février 2023 concernant les mensonges du Ministre du travail et du plein emploi, Olivier Dussopt, sur le nombre de personnes accédant à 1200 euros de pension grâce à la réforme

C'est quoi la MECSS ?

La mission d'évaluation et de contrôle des comptes de la sécurité sociale (MECSS) est un organe méconnu de l'Assemblée mais qui a un rôle crucial au sein de nos institutions. Depuis le 11 janvier, je suis devenu, avec le député Cyrille Isaac-Sibille (Modem), le co-président de la MECSS. Toujours dans un objectif de transparence, je souhaite vous présenter en détail l'ensemble du travail que je réalise, avec de nombreux autres députés, au sein de cette mission parlementaire.

Né en juin 2004 de la volonté unanime de l'ensemble des groupes parlementaires de l'époque, la MECSS a pour but de renforcer le contrôle parlementaire sur les finances sociales. Permettant à la Commission chargée des affaires sociales de disposer d'un organe équivalent à la Mission d'évaluation et de contrôle (MEC) que la Commission des finances dispose pour contrôler le budget de l'État, la MECSS est une instance aux pouvoirs importants permettant aux députés de pouvoir correctement effectuer leurs devoirs de contrôle de l'action du Gouvernement. En application du code de la sécurité sociale, la MECSS dispose de pouvoirs étendus : les personnes invitées à participer à une audition sont tenues de s'y soumettre ; la mission peut obtenir communication de tout document ; elle peut aussi effectuer des contrôles sur pièces et sur place auprès des administrations de l'État, des organismes de sécurité sociale et des établissements publics compétents, sous réserve de la préservation de certains secrets.

C'est notamment grâce au pouvoir de contrôles sur pièces et sur place dont dispose les présidents MECSS que j'ai pu, en février dernier, réaliser des visites inopinées à la Direction de la Sécurité sociale (DSS) et au

Secrétariat général du Gouvernement (SGG) et battre en brèche le mensonge du Ministre Olivier Dussopt autour « *des 40 000 personnes de plus chaque année qui atteindront le cap de 85% du SMIC grâce à cette seule réforme* ».

Enfin, la MECSS dispose d'un rôle primordial en ce qui concerne les printemps sociaux de l'évaluation ayant lieu chaque année à l'Assemblée. Prenant place tous les ans dans le courant des mois de mai et juin, le Printemps social de l'évaluation a pour objectif de permettre à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale d'évaluer en détail les dispositions des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS) structurantes ayant été adoptée quelques mois plus tôt par le Parlement. Ainsi, pour le Printemps social de l'évaluation 2023, les députés de la MECSS vont réaliser plusieurs rapports sur des thématiques divers et variés comme les mesures récentes relatives à la « fiscalité comportementale », la mise en place du dispositif « MonPsy », le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides ou encore les innovations récentes dans le financement des établissements de santé. En ce qui me concerne, je suis en charge, avec le député Marc Ferracci (Renaissance), d'une mission d'évaluation concernant l'ensemble des exonérations et niches sociales pouvant exister dans notre pays.

Faisant contre-poids au Gouvernement en ce qui concerne les politiques liés à la sécurité sociale, la MECSS est donc un organe précieux pour notre démocratie. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à œuvrer avec force pour que la MECSS continue à agir pour s'assurer de la bonne gestion des politiques publiques liées à la sécurité sociale de la part du Gouvernement.

Retour sur l'audition devant le Conseil constitutionnel

Après les débats, la NUPES a continué son opposition contre la réforme des retraites avec des recours devant le Conseil constitutionnel (CC) contre la réforme et pour le référendum d'initiative partagée (RIP).

Les saisines et recours devant le CC se fondent sur l'article 61 de la Constitution et permettent aux juges constitutionnels de contrôler la constitutionnalité d'une loi. L'idée alors est de dire que si les lois sont l'expression de la volonté générale, ces dernières doivent toujours respecter une série de normes suprêmes, celles de la Constitution.



Les députés de l'opposition lors de leur audition au CC le 4 avril 2023

En l'occurrence, il est apparu aux députés d'opposition que cette réforme des retraites soulevait un certain nombre de problèmes constitutionnels :

- D'abord, le véhicule juridique choisi – le Projet de Loi de Finance Rectificative de la Sécurité Sociale et le temps législatif programmé prévu à l'article 47-1 de la Constitution – était, selon nous, constitutif d'un détournement de procédure. En effet, ce choix a eu des conséquences très contraignantes sur les délais d'examen de la réforme pour le Parlement avec moins de 2 mois d'examen du texte. Jusqu'à présent, la procédure législative dite « ordinaire » avait toujours été privilégiée pour ce type de réforme, ce qui permettait d'assurer de riches débats.
- Ensuite, l'article 47-1 a aussi privé les parlementaires de l'étude d'impact qui aurait accompagné un projet de loi. Or, les débats parlementaires ont montré que la sincérité des informations transmises était contestable, remettant en cause les exigences constitutionnelles de clarté et de sincérité des débats. De manière générale, on peut regretter l'absence d'évaluation fine de l'impact de la réforme et l'absence d'évaluation des dépenses sociales induites par la réforme dans les documents transmis au Parlement.

Finalement, le CC n'a pas jugé que cette réforme des retraites était anticonstitutionnelle. Pour autant, il a durement censuré les « cavaliers sociaux », c'est-à-dire des dispositions sans effet financier, tel l'index senior, le CDI senior, les fonds de prévention et la visite médicale des salariés exposés... De la réforme des retraites, tout le sucré a été enlevé, seul le côté amer est aujourd'hui gravé dans le marbre ! Or, depuis le début, le Gouvernement savait pertinemment que les mesures dites de « compensation » allaient être jugées anticonstitutionnelles par les Sages. Sciemment, Élisabeth Borne a donc fait le choix, envers et contre tous, d'utiliser un véhicule législatif qui empêcherait aux Français d'avoir accès aux quelques miettes qui leur avaient été promises.

Outre cette saisine sur le texte de la réforme, nous avons aussi fait deux recours auprès du CC pour lancer une procédure de RIP sur ce projet de réforme des retraites. Malheureusement, nos deux demandes de RIP ont été rejetées par le CC, empêchant ainsi à l'ensemble de nos concitoyens d'avoir le dernier mot sur cette réforme dont personne ne veut.

Une France qui se mobilise

La bataille contre la retraite à 64 ans, c'était aussi dans la rue !

Avec des mobilisations d'une ampleur inédite, cette lutte dans la rue contre la réforme des retraites a été une grande réussite ! Bien loin des caricatures qu'en a fait l'exécutif, les manifestations et grèves qui ont traversées l'ensemble du pays ces derniers mois ont été l'occasion pour notre pays de renouer avec une vraie sérénité et convivialité du mouvement social, expliquant ainsi le soutien massif des Français avec le combat commun de la gauche et des syndicats sur le sujet.

Si le Gouvernement a malgré tout fait passer en force sa réforme, nul doute que les semaines de mobilisations que nous avons eu présage d'un élan retrouvé pour la gauche dans les prochaines années. Il nous faut capitaliser sur ce moment historique pour revenir au pouvoir dès 2027 et ainsi abroger la retraite à 64 ans, qui n'est rien d'autre qu'un impôt de 2 ans sur la vie des gens.



Jérôme Guedj aux côtés des manifestants et grévistes lors de la manifestation du 7 février 2023 à Paris

Le meeting « pour nos retraites » de Massy

La réunion publique du 9 mars dernier a été l'occasion pour les forces politiques de la NUPES, de revenir sur le moment particulier que nous vivons et du combat qu'elles mènent contre le projet du Gouvernement d'imposer, contre l'écrasante majorité des Français, la retraite à 64 ans.



Pierre Dharréville, Jérôme Guedj, Pierre Dharréville, Cyrielle Chatelain et Clémentine Autain après le meeting « pour nos retraites » de Massy

mobilisation des élus locaux contre la retraite à 64 ans.

Ce meeting a été l'occasion de donner la parole à des représentants de la société civile essonnoise. Représentants des mouvements de jeunesse de la NUPES, syndicats étudiants ou de l'inter-syndicale locale de Massy, tous et toutes ont répondu présent et ont nourri, avec brio, nos échanges autour du sens de la retraite pour nos concitoyens. Avec une salle archi-comble, cet événement a été franc succès. Un grand merci donc à toutes celles et ceux qui nous ont fait l'honneur de leur présence !

Avec Hella Kribi-Romdhane (Génération·s), Pierre Dharréville (PCF), Cyrielle Chatelain (EELV) et Clémentine Autain (LFI) nous avons abordés sous tous les angles l'injustice sociale que représente cette réforme et ses lourdes conséquences sur nos vies. Nous avons aussi pu compter sur la présence importante d'élus locaux et de responsables départementaux de la gauche essonnoise, dont Philippe Rio, maire de Grigny, qui a insisté sur la forte

Un engagement sans faille pour garantir le droit de vieillir dignement

Genèse d'une adoption : mon amendement registre canicule

A l'occasion des discussions sur la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France, j'ai fait voter un amendement permettant l'intégration des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et des personnes en GIR 5 et 6 dans les registres canicule de chaque commune. Mais au-delà de cette victoire et de ce vote, l'adoption de cette mesure de bon sens a été tout sauf un long fleuve tranquille.



Jérôme Guedj échangeant avec Olivier Véran le 8 avril 2020 au sujet des recommandations de son rapport.

Tout commence le 24 mars 2020. Le 16 juillet 2020 à la demande d'Olivier Véran, alors ministre des Solidarités et de la Santé, je remettais au Gouvernement un rapport intitulé « *Déconfinés mais toujours isolé ? La lutte contre l'isolement, c'est tout le temps !* » dont l'objectif était de mettre en place une large politique de lutte contre l'isolement des personnes fragiles, en particulier concernant les personnes âgées. Je proposais alors 36 mesures dont la création d'une disposition juridique ad hoc, permettant la transmission, commune par commune, des coordonnées

simples des bénéficiaires de l'APA, de la PCH ainsi que des personnes en Gir 5 et 6 bénéficiaires de prestations d'action sociale de la CNAV. Avec ce dispositif, les pouvoirs publics se donnaient les moyens de considérablement augmenter le nombre de personnes inscrites dans le « registre canicule » de chaque commune et ainsi mieux lutter contre l'isolement des personnes âgées. Auparavant, le 8 avril 2020, par un communiqué de presse, le ministre Olivier Véran s'engageait à transformer le champ d'action et d'application du registre canicule comme recommandé dans le rapport Guedj. Or, suite à cette annonce, absolument rien n'a été entrepris par le Gouvernement pour faire évoluer la législation et aucune évolution juridique ou pratique du registre canicule n'a été réalisée. Encore une fois, nous avons donc eu le droit à des paroles sans actes et à des promesses non-tenues.

Loin de me décourager face au manque d'action du Gouvernement, j'ai continué à porter cette proposition. À force d'acharnement, le sujet a commencé à infuser dans le débat public comme le souligne l'article « Canicule : l'épineuse question des fichiers pour contacter les personnes âgées isolées » publié le 19 juillet 2022 dans le journal Le Monde (p.29)

Bilan de l'action 2022-2023
Jérôme Guedj, député de l'Essonne
Juillet 2023

Finalement, après avoir été élu député à l'été 2022, j'ai usé de mes nouvelles fonctions pour interpellier à nouveau le Gouvernement sur ce sujet lors d'une de ma première question au Gouvernement.



Jérôme Guedj le 18 juillet 2022 interroge le Gouvernement à propos du registre canicule

Alors que le pays faisait face à une vague de chaleur importante et à une sécheresse inédite, Jean-Christophe Combe, actuel ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, me répondait que ma proposition « *mérite encore un examen approfondi (...) on a besoin d'examiner la faisabilité de ses dispositifs. (...) Éventuellement, on pourrait réaliser des expérimentations sur les territoires là où les départements et communes serait d'accord* ». Là encore il s'agissait de paroles en l'air. En effet, suite à cette interpellation et à la réponse du Ministre, aucune mesure ni expérimentation n'a été proposée par le Gouvernement afin de muscler le registre canicule.

Puis, en avril 2023, nous a été présentée la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France présentée par la majorité pour répondre aux enjeux du vieillissement de la société. Naïvement, j'ai d'abord pensé que ce texte législatif serait l'occasion pour le Gouvernement et la majorité de transformer les paroles en actes et d'enfin mettre en place l'évolution du registre canicule que je propose depuis des

années. Or, quelle surprise de constater que la majorité proposait dans ce texte un dispositif ridicule qui ne changeait en rien le champ d'action du registre canicule. Face à l'absence d'une réelle transformation, j'ai déposé un amendement permettant la mise en place de l'évolution du registre canicule telle que je le propose depuis des années et que réclament les acteurs du secteur. Le dépôt de mon amendement a permis à tous les députés de s'exprimer. Preuve du bon sens inhérent à cette évolution, mon amendement a finalement été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale et devrait permettre, Enfin, que les registres canicules de chaque mairie soient adaptés aux besoins existant en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées à risque.



Presque 3 ans, voilà donc ce qu'il aura fallu pour qu'une mesure simple, qui ne représente aucun frais supplémentaire pour l'État et qui était plébiscitée par tous soit enfin mise en place. Que de temps et d'énergies perdus... Cet exemple est malheureusement loin d'être une exception, nombreuse sont les propositions qui, malgré l'évidence, n'ont jamais pu aboutir du fait de la procrastination du Gouvernement.

Notre pays vaut mieux que cela.



L'épineuse question des fichiers pour joindre les personnes âgées isolées

Depuis 2004, chaque ville tient des registres souvent très lacunaires, où ne s'inscrivent que les volontaires

Les seniors sont comme « l'ours blanc sur la banquise : les premières victimes du réchauffement climatique et ils ne le savent pas », observe Richard Chemla, adjoint à la santé à la mairie de Nice. Le risque est « insidieux ». « Ils n'ont pas la sensation de soif. Ils perdent leurs réflexes quand il fait chaud, insiste ce médecin. Il faut donc à tout prix les protéger. »

Depuis la canicule de 2003, les villes ont théoriquement les moyens de prêter assistance aux plus âgés pendant les très fortes chaleurs. A condition que les personnes soient inscrites sur le fichier canicule, obligatoire dans chaque commune depuis la loi du 30 juin 2004. Les plus de 65 ans qui se sont signalés ou les handicapés à partir de 60 ans sont appelés quotidiennement par la mairie pour s'assurer qu'ils supportent la hausse du mercure, proposer un transport dans un lieu frais, voire la visite d'un médecin.

Mais le dispositif est loin d'être suffisant. « Ces registres sont constitués sur la base du volontariat, donc nombre de personnes, y compris parmi les plus vulnérables, n'y sont pas recensés », constate Santé publique France. A Nantes, le fichier ne compte ainsi que 219 personnes. « Nous ne pouvons nous en satisfaire, reconnaît Johanna Rolland, maire (Parti socialiste, PS) de la ville. Nous cherchons à le développer. »

Les 7000 électeurs de plus de 80 ans ont reçu ces dernières années un courrier de la mairie leur proposant de s'y inscrire.

A Nice, le répertoire comprend 2700 noms. « Pas énorme », admet Françoise Monier, adjointe à l'intergénérationnel et aux seniors. Par conséquent, la ville envoie des « messages canicule » via son réseau de 35 000 seniors inscrits aux activités proposées par la municipalité. A Cannes (Alpes-Maritimes), le fichier compte 843 personnes pour 21972 habitants de 65 ans et plus.

Isolément accru

« On informe aussi les 6 000 bénéficiaires du centre communal d'action sociale et les 20 000 seniors inscrits au club municipal des précautions à prendre à cas de pic de chaleur », précise le maire (Les Républicains), David Lisnard. A Alfortville (Val-de-Marne), le fichier est passé en dix ans de 450 à 700 noms, se félicite le maire (PS), Luc Carvouas. A Reims, on dénombre 1200 inscrits pour 12 000 seniors de 65 ans et plus – « c'est un ratio bien plus important que dans certaines grandes villes », fait valoir le maire (Horizons), Arnaud Robinet.

Dans son fichier baptisé « Reflex », Paris ne dispose que de 10 744 noms. C'est toutefois 3 000 de plus qu'en 2019. « Notre objectif est d'augmenter considérablement le nombre de personnes

suivies », explique l'hôtel de ville. A Marseille, 11 000 personnes sont recensées. « Même si on communique sur le fichier, l'information n'arrive pas assez aux destinataires qui devraient être la cible prioritaire, ceux qu'on ne voit jamais dans la rue et qui vivent avec 700 euros par mois », déplore Audrey Garino (Parti communiste français), adjointe aux affaires sociales et à la lutte contre la pauvreté. Le confinement, constate-t-elle, a accru l'isolement des personnes âgées.

Depuis cette période, « certaines personnes âgées se sont habituées à vivre seules. Beaucoup ont du mal à sortir et voir du monde », s'alarme Damien Alouch, maire (PS) d'Épinay-sous-Sénart (Essonne). « Il nous faut des nouveaux outils pour aller vers ces populations, poursuit l'édile, qui compte seulement 30 habitants sur 1 000 de plus de 65 ans inscrits sur le fichier. Il faut surmonter les obstacles administratifs. »

**« IL NOUS FAUT
DES NOUVEAUX
OUTILS POUR ALLER
VERS CES POPULATIONS »**

DAMIEN ALOUCH
maire (Parti socialiste)
d'Épinay-sous-Sénart (Essonne)

La crise sanitaire a failli en être l'occasion. Dans un rapport sur l'isolement des personnes âgées, remis au printemps 2020 à Olivier Véran, alors ministre de la santé, Jérôme Guedj, ancien président socialiste du département de l'Essonne, a proposé que l'État autorise les conseils départementaux à transmettre les fichiers de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) aux communes. Objectif : permettre aux maires d'inscrire d'office ou après accord préalable ces populations dans leur fichier canicule. M. Véran avait donné son feu vert, mais le projet d'arrêté autorisant – dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire – ce partage de fichiers n'a pas été signé.

« Évaluer les moyens »

En juillet 2020, M. Guedj a réitéré sa demande, suggérant qu'elle s'applique hors crise sanitaire. Mardi 19 juillet, le député de l'Essonne devait repartir à la charge. Le gouvernement « est-il prêt enfin à adopter cette mesure pour muscler les registres canicule des villes ? », devait-il demander à l'Assemblée nationale au ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe.

« J'y suis tout à fait favorable », réagit Johanna Rolland, présidente de France urbaine, le réseau des métropoles et des grandes villes. « J'y vois un moyen de plus pour protéger les personnes fragiles », assure également David Lisnard, président de l'Association des départements de France (ADF) soutient également l'idée.

Sa mise en œuvre fait en revanche débat. « Si les maires ont la possibilité légale d'appeler tous les titulaires de l'APA et de la PCH de leur commune, se pose la question des moyens qu'ils devront prévoir », prévient M. Lisnard. « Je soutiens la proposition de M. Guedj, mais il faut que les as-

sociations d'élus locaux se mettent autour d'une table pour évaluer les moyens supplémentaires à trouver », suggère M. Carvouas, président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS). Les CCAS pourraient être financés par la cinquième branche automatique de la Sécurité sociale au titre des politiques de prévention, estime M. Guedj.

Une autre objection est formulée par plusieurs élus, dont Olivier Bichouf, vice-président (UDI) de l'ADF, responsable du pôle « grand âge ». « Ceux qui perçoivent l'APA reçoivent la visite d'aides à domicile. Il n'est pas sûr qu'ils aient en plus besoin d'être appelés par la commune, en cas de canicule », remarque le président de la Mayenne. Donner aux maires accès aux fichiers APA devrait leur permettre de « concentrer davantage leurs moyens à repérer ceux qui n'ont aucune visite ». Quitte à extraire, dit-il, du registre canicule certains allocataires de l'APA. « Nombre de personnes n'ont une aide à domicile que deux heures par semaine », rétorque M. Guedj.

Pendant le confinement, Nantes a eu accès au fichier des 900 allocataires APA vivant seuls dans la ville. « Le département nous a proposé de mettre son fichier à notre disposition. On a dit d'accord », raconte Virginie Danneyrolle, chef du pôle senior à domicile au CCAS. Notre objectif est de conventionner avec le département pour qu'il nous transfère de nouveau le fichier en 2023. Le Havre a pris les devants d'une autre manière. Sur une idée de M. Guedj, la ville a suggéré au département de Seine-Maritime que ses formulaires APA mentionnent la possibilité d'être appelé par le CCAS en cas de canicule. Une simple case à cocher. Début 2022, Paris a adressé un courrier aux 16 210 allocataires de l'APA à domicile pour savoir s'ils souhaitaient être inscrits sur le fichier canicule. Près de 400 ont donné leur accord. « Un petit appel d'air », dit-on à la mairie. ■

RÉATRICE JÉRÔME

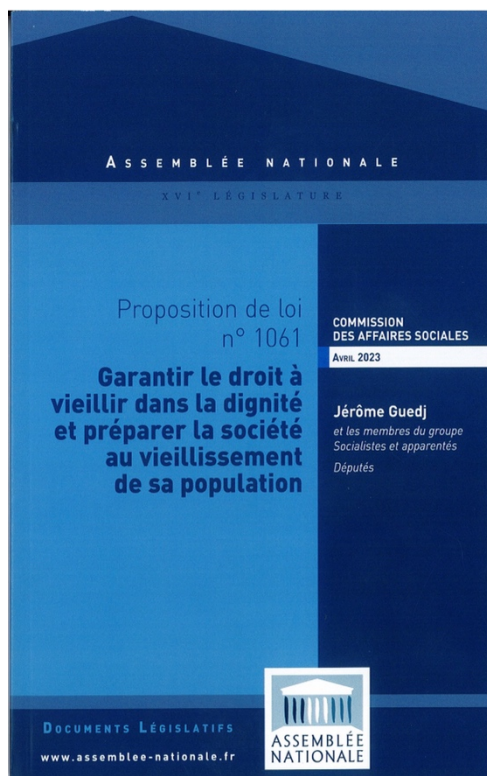
Article du journal *Le Monde* concernant la problématique de l'élargissement des registres canicules pour les communes afin de mieux prendre en charge les personnes plus fragiles de notre population.

La proposition de loi visant à garantir le droit de vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement

La révolution de la longévité constitue l'un des grands changements anthropologiques de notre époque. En France, le nombre de personnes de plus de 75 ans va connaître une hausse vertigineuse d'environ 50% dans les prochaines années : elles sont 4,1 millions aujourd'hui et seront 6,1 millions en 2030. Ainsi, comme les deux autres transitions majeures (numérique et écologique), la transition démographique requiert une mobilisation de toutes et tous ainsi qu'une forte volonté politique.




Or, depuis 4 ans maintenant, trop de promesses du Président Macron et de son Gouvernement ont été enterrées sur le sujet ! Le thème du grand âge ne plus attendre, il est grand temps que le Parlement légifère sur le sujet pour répondre à l'attente de millions de nos concitoyens en la matière. Aussi, j'ai écrit ces derniers mois une proposition loi (PPL) pour garantir le droit à vieillir dans la dignité et préparer la société au vieillissement de sa population. Avec ce texte, je souhaite que nous puisse répondre de manière transversale à l'ensemble des défis lié à la transition démographique qui touche pour notre pays.



Cette proposition décline les propositions des nombreux rapports produits depuis 4 ans en vue d'une éventuelle loi grand âge, et qui se sont tous appuyés sur une large concertation. Ce faisant, c'est la première proposition globale sur le sujet, habituellement soumis à une approche « saucissonnée » en petites propositions de loi ou en articles du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). C'est une loi qui ne se limite pas aux seuls enjeux de la branche autonomie, du médico-social et du grand âge. En effet, la transition démographique concerne d'autres secteurs : logement, mobilité, aménagement du territoire, emploi, lutte contre les discriminations, sport, culture. C'est une loi qui assume la recherche de ressources nouvelles pour atteindre 9 milliards supplémentaires par an dès 2030, en cohérence avec toutes les estimations faites.

Alors que le Gouvernement procrastine sur le sujet, je m'engage pour que notre société s'adapte enfin au vieillissement massif de sa population et propose une vision claire pour la société de demain !

12 MESURES *pour le Grand âge*



Créer une **allocation unique** de maintien de l'autonomie et des capacités de la personne regroupant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), les allocations logement, et l'Aide sociale à l'hébergement (ASH)




Refonder les modalités de tarification et ainsi **baisser le reste à charge** en établissement




Mettre en place un **taux d'encadrement** minimal dans les Ehpad pour y renforcer la présence humaine



Instaurer un budget minimum quotidien pour **l'alimentation** dans les Ehpad



Refonder de façon systémique l'organisation et le **financement des services d'aide à domicile**, en posant notamment le principe d'une dotation globale plutôt que l'archaïque tarification à l'heure



Mettre en place une nouvelle **répartition des compétences** entre les départements et les Agences régionales de santé : confier aux ARS la gouvernance et le financement des EHPAD et renforcer les prérogatives des départements pour la planification et l'autorisation des formes d'habitat regroupé

Élargir significativement le congé de **proche aidant**

Moduler la **tarification en EHPAD** en fonction des revenus des résidentes et résidents

Privilégier le développement des EHPAD habilités à l'aide sociale (essentiellement **publics et associatifs**), et envisager la création de la notion de "bénéfice raisonnable" pour les établissements commerciaux

Reconnaître le rôle primordial des nouveaux acteurs (gardiens d'immeubles, postiers, Centres communaux d'action sociale - CCAS) qui contribuent à repérer les fragilités et à **lutter contre l'isolement** en assurant le financement public de ces missions d'intérêt général

Adapter davantage de logements via le dispositif **MaPrimeAdapt**

Prévenir **l'invisibilisation** des personnes âgées dans les médias

Cette proposition de loi de **166 articles** s'appuie sur les nombreuses propositions formulées ces dernières années par les associations, les fédérations, les élus, les familles... Mais elle n'est évidemment pas exhaustive. **Pour amender et compléter, nous mettons à disposition un site internet : bit.ly/vite-une-loi-grand-âge**

Renforcer la santé des français en protégeant la Sécurité sociale

Encore et toujours la Commission des affaires sociales

La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale est le lieu essentiel où se déroule une partie cruciale du travail parlementaire, loin des projecteurs médiatiques de l'hémicycle, au 1er étage du Palais Bourbon. C'est ici que se façonnent les textes de loi avant qu'ils ne soient débattus, après de longues heures - parfois de longues nuits - consacrées à l'étude minutieuse des amendements émanant tant de la majorité que de l'opposition.



La commission des affaires sociales le 31 mai 2023 lors de l'examen de la proposition de loi LIOT portant abrogation de la réforme des retraites

La Commission assume également un rôle primordial lorsqu'elle ne se consacre pas à l'examen des textes, en organisant des auditions de ministres et d'experts spécialisés dans les domaines relevant de sa compétence. Qu'il s'agisse de textes législatifs ou de séances d'audition, j'interviens activement en soumettant des amendements. À travers cette démarche, je m'efforce de donner une nouvelle

dimension aux textes souvent austères ou rabougris qui nous sont présentés par la majorité, afin que les décisions que nous prenons soient toujours à la hauteur des enjeux et de vos attentes.

En tant que parlementaire, je conçois mon rôle comme celui d'un acteur engagé et déterminé à apporter des transformations profondes aux textes législatifs. Ma mission est de veiller à ce que les lois soient adaptées aux besoins de notre société et à la réalité des défis auxquels nous sommes confrontés. La Commission des Affaires Sociales me donne l'opportunité de défendre les valeurs qui me sont chères, en cherchant constamment à améliorer et à enrichir les propositions législatives. Que ce soit sur la réforme des retraites, la réforme de l'assurance-chômage, la loi « bien vieillir » de la majorité ou encore le projet de loi de finance rectificative de la sécurité sociale, j'ai toujours veillé à agir de la sorte au sein de cette commission.

L'importance de la Commission des Affaires Sociales réside donc dans sa capacité à façonner les politiques qui touchent directement la vie quotidienne de nos concitoyens. La Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale incarne ainsi une institution essentielle de notre démocratie, où les décisions prises contribuent à bâtir un avenir meilleur pour tous. C'est avec détermination et responsabilité que je m'engage dans cette commission, en travaillant sans relâche pour façonner des lois qui répondent aux besoins et aux attentes de notre société.

Le texte phare : le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023

Dans le cadre de mes fonctions de député, j'ai eu l'honneur d'être le chef de file du groupe parlementaire Socialistes & apparentés sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2023. À ce titre, je tiens à vous présenter en détail les tenants et aboutissants de ce texte budgétaire relativement méconnu mais qui occupe une place primordiale dans le paysage législatif et dans la vie de chaque citoyen.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale constitue l'instrument majeur pour établir les ressources et les dépenses de notre système de protection sociale. Il fixe les orientations budgétaires et les mesures nécessaires pour garantir le financement adéquat des différentes branches de la sécurité sociale, telles que l'assurance-maladie, les allocations familiales, la retraite et l'assurance-chômage. C'est donc au travers de cette loi que la nation décide comment elle compte protéger chacun d'entre nous contre les risques de la vie, tels que la maladie, le handicap, la perte d'emploi ou encore la maternité. Aussi, le projet de loi de financement de la sécurité sociale est un levier fondamental pour préserver cette solidarité et garantir l'égalité d'accès aux prestations et aux soins de l'ensemble de nos concitoyens. En plus de sa dimension sociale, ce projet de loi a également un impact économique significatif. Il permet, en effet, de définir les ressources nécessaires au bon fonctionnement du système de sécurité sociale tout en assurant la soutenabilité financière sur le long terme.

En somme, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale est donc un outil crucial pour garantir la pérennité et l'efficacité de notre système de protection sociale. Il incarne concrètement le modèle de solidarité que le Gouvernement souhaite donner à notre pays.

Pourtant, malgré son importance, le PLFSS 2023 a été marqué par une triste réalité : le recours abusif à l'article 49-3 par le Gouvernement. En effet, ce seul PLFSS 2023 a été l'objet de 5 utilisations du 49-3 par la Première ministre Élisabeth Borne, soit la moitié de l'ensemble des 49-3 que nous avons connu depuis juillet dernier. Censé être une exception, l'article 49-3 a donc été utilisé de manière abusive pour éviter les débats parlementaires et étouffer



Jérôme Guedj le 24 octobre 2022 présentant la première motion de censure de la NUPES sur le PLFSS 2023

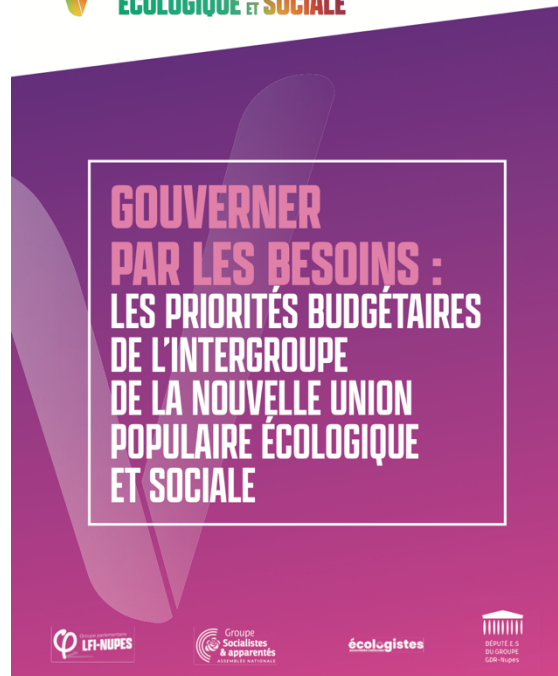
l'opposition. Une telle approche limite le rôle des représentants du Peuple, nuit à la transparence et empêche un examen approfondi des enjeux sociaux et économiques liés à ce projet de loi. C'est une atteinte regrettable à la démocratie parlementaire et au dialogue constructif entre les différents acteurs politiques. Face à ces attaques répétées qui affaiblissent la confiance de nos concitoyens dans le processus démocratique et empêche une réflexion collective approfondie sur les enjeux essentiels liés à la Sécurité sociale, j'ai usé de ma qualité de chef de file sur ce texte pour systématiquement prendre la parole à la tribune de l'Assemblée nationale afin de dénoncer vivement les pratiques et la méthode autoritaire du Gouvernement.

Notre philosophie : partir des besoins

Suite à la publication du budget de l'État pour 2023, la NUPES a fait connaître ses priorités budgétaires pour 2023. Notre mot d'ordre est simple : "Gouverner par les besoins".

Revalorisation des salaires, plan d'investissement de rattrapage en Outre-mer, plan massif d'investissement dans l'hôpital public, lutte contre les déserts médicaux, création d'une garantie dignité et d'une garantie jeune, rénovation thermique des bâtiments, planification écologique ... Voilà les grandes mesures que nous avons proposées.

Preuve de notre sens des responsabilités et de la capacité de la NUPES à gouverner demain, toutes ces propositions ambitieuses que nous proposons dans ce contre-budget sont financées par une évolution significative de notre fiscalité, en particulier en ce qui concerne les plus grandes entreprises et fortunes du pays.



Mieux vivre, réarmer nos services publics, résorber et lutter contre la dette écologique, voici les objectifs prioritaires qui seraient les nôtres si nous étions au Gouvernement !

Notre héritage : la République sociale

Depuis ses fondements, la gauche a toujours été porteuse d'une vision progressiste et égalitaire de la société. Au cœur de cette vision, l'idée de la « République sociale » s'est élevée comme pilier essentiel de notre patrimoine politique et historique. La République sociale incarne l'idéal même d'une société basée sur la solidarité, la justice sociale et l'égalité des chances. Forgé par des luttes et des avancées sociales majeures, l'histoire de la République sociale est jalonnée de grands combats et victoires pour la gauche. La journée de huit heures, la reconnaissance des syndicats, la sécurité sociale, les congés payés, la semaine de quarante heures, les conventions collectives... Tous ces éléments sont des victoires que nous avons conquises par le passé et qui ont permis à la « République sociale » de s'affirmer dans notre pays. Cependant, cette vision est aujourd'hui mise à mal par les politiques de rigueur du Gouvernement. Sous prétexte de maîtrise des dépenses publiques, des coupes sont régulièrement effectuées dans les budgets sociaux, amplifiant fortement les inégalités entre les individus et compromettant l'accès aux droits fondamentaux, avec de lourdes conséquences sur la vie de milliers de nos concitoyens.

Fier de son héritage, l'ensemble de la NUPES se dresse donc en opposition totale à cette logique budgétaire étroite qui fragilise notre modèle social et en appelle à une vision plus ambitieuse, qui mette l'humain et la solidarité au cœur des politiques publiques.

Notre message : un autre financement de la protection sociale est possible

Face à un budget de la Sécurité sociale dépourvu d'ambition et déconnecté des urgences du moment, avec une protection sociale et un système de santé aux abois, l'ensemble de la NUPES a proposé, en septembre dernier, un financement alternatif de la sécurité sociale pour répondre aux attentes et besoins de nos concitoyens. Les crises sont nombreuses, nous devons y répondre.

La première crise à laquelle notre pays a dû faire face ces derniers mois est celle de l'inflation. Face à une situation plus que préoccupante, le Gouvernement nous a proposé une trajectoire de l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) pour 2023 inédite. Il s'agit, en effet, d'un ONDAM inédit... Non pas en raison de son montant, mais car c'est la première fois que l'évolution des dépenses est inférieure à l'inflation, entraînant directement une baisse des montants à la disposition de nos établissements de santé ! Cette situation entraînera inévitablement des difficultés pour tous nos établissements de santé, car elle ne tient pas compte des réalités vécues par chacun. Au contraire, nous avons soutenu la nécessité de mettre en place un ONDAM, à minima, au niveau de l'inflation afin de soutenir véritablement notre système de santé face à cette crise inflationniste.



Jérôme Guedj défendant la motion de rejet préalable de la NUPES sur le PLFSS 2023, le 20 octobre 2022.

La deuxième crise concerne l'hôpital public. Les problèmes sont connus : manque chronique de personnel, diminution des effectifs et démotivation des soignants. Il est alarmant de constater que 67 % des établissements ont recours à l'intérim et que 42 % des infirmières présentent des syndromes d'épuisement. Face à cette situation alarmante, nous avons refusé de céder à la procrastination du Gouvernement et avons proposé un large plan de reconstruction de l'hôpital public avec 10 milliards d'euros de dépenses pour les charges de fonctionnement et 2 milliards pour l'investissement chaque année pendant 5 ans.

La troisième crise concerne la prise en charge du vieillissement de la population et l'obligation de répondre au défi de la transition démographique qui touche notre pays. Avec des créations de nouvelles places en EHPAD largement insuffisantes et le rejet de toutes les pistes de financement de la branche autonomie que nous avons proposé, le Gouvernement n'a apporté aucune réponse adéquate aux besoins croissants liés au grand âge et à l'autonomie. Au contraire du budget rabougri du Gouvernement en la matière, nous avons proposé de créer un véritable service public de la perte d'autonomie avec un budget de 5,75 milliards d'euros en 2023 puis une montée en charge jusqu'à atteindre 12 milliards d'euros par an en 2027, ce qui permettrait de recruter, au total, plus de 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux.

Enfin, nous avons aussi farouchement défendu l'universalité des droits des assurés via la mise en place d'une contribution progressive permettant, notamment, une prise en charge à 100% des frais de santé pour l'ensemble de nos concitoyens, la création d'un service public de la petite enfance ou encore la création d'une garantie autonomie. La NUPES a aussi demandé à ce que le Gouvernement étende la prime Ségur de 183 euros à tous les oubliés du Ségur.

Notre combat transpartisan contre les déserts médicaux

La santé est l'un des sujets qui préoccupent le plus les français. Ainsi, la lutte contre les déserts médicaux constitue un enjeu majeur pour la gauche depuis de nombreuses décennies. À l'initiative de mon collègue député socialiste Guillaume Garot, un groupe transpartisan sur les déserts médicaux a été créé à l'Assemblée nationale, regroupant une cinquantaine de députés issus de différentes tendances politiques. J'ai évidemment tenu à rejoindre ce groupe de travail prometteur, où l'esprit de concertation et le dépassement des clivages sont la règle afin de répondre au défi du juste accès au soin partout sur notre territoire pour tous nos concitoyens.



Conférence de presse présentant la proposition de loi du groupe transpartisan sur les déserts médicaux, le 7 décembre 2022

Les politiques publiques insuffisamment volontaristes mises en place au cours des dernières années combinées à des facteurs démographiques particuliers ont conduit à une croissance continue de la désertification médicale. Chaque année, des médecins partent à la retraite sans être remplacés, rompant ainsi la promesse d'égalité face à la santé qui est au cœur de notre modèle social. De nouveaux citoyens se retrouvent sans médecin traitant et doivent attendre des mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

Les inégalités d'accès aux soins entre les territoires sont flagrantes. En France métropolitaine, on compte trois fois plus de médecins généralistes par habitant dans le département le mieux doté que dans le département le moins bien doté. Cet écart se creuse davantage avec une densité de 18,5 ophtalmologues, 23,5 dermatologues et même 33 pédiatres. Certains territoires, comme la Creuse, n'ont plus aucun dermatologue en exercice. Concrètement, selon les chiffres du Ministère de la Santé, plus de huit millions de Français sont touchés par la désertification médicale. Tout ceci conduit évidemment à la progression toujours plus importante du sentiment d'abandon, il est donc urgent de prendre des mesures puissantes et efficaces avant d'atteindre un point de rupture irréversible.

Des politiques d'incitation à l'installation des médecins dans les zones sous-denses ont été mises en œuvre depuis les années 2000, sans succès. Les incitations financières mises en place par la suite ne sont pas assez attractives pour retenir les médecins dans ces zones, et leur impact reste limité par rapport aux coûts engendrés. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures plus audacieuses. Ainsi, nous proposons de mettre en place une large politique de régulation de l'installation de nos soignants sur le territoire national. Déjà appliquée dans d'autres pays comparables à la France, s'est avérée efficace pour une distribution plus homogène de l'offre médicale. Cette régulation serait accompagnée d'une amélioration du cadre d'exercice, favorisant le travail en équipe et évitant l'isolement professionnel. Nous appelons donc à des mesures puissantes et un engagement fort de l'État sur la question. Il est plus que temps d'agir pour préserver l'égalité d'accès aux soins et garantir la santé de tous nos concitoyens. Avançons ensemble et améliorons vraiment la vie de nos concitoyens.

Notre plan pour reconstruire l'hôpital public

La santé est l'un des sujets qui préoccupent le plus les français. Ainsi, la lutte contre les déserts médicaux constitue un enjeu majeur pour la gauche depuis de nombreuses décennies. À l'initiative de mon collègue député socialiste Guillaume Garot, un groupe transpartisan sur les déserts médicaux a été créé à l'Assemblée nationale, regroupant une cinquantaine de députés issus

de différentes tendances politiques. J'ai évidemment tenu à rejoindre ce groupe de travail prometteur, où l'esprit de concertation et le dépassement des clivages sont la règle afin de répondre au défi du juste accès au soin partout sur notre territoire pour tous nos concitoyens.

Les politiques publiques insuffisamment volontaristes mises en place au cours des dernières années combinées à des facteurs démographiques particuliers ont conduit à une croissance continue de la désertification médicale. Chaque année, des médecins partent à la retraite sans être remplacés, rompant ainsi la promesse d'égalité face à la santé qui est au cœur de notre modèle social. De nouveaux citoyens se retrouvent sans médecin traitant et doivent attendre des mois pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste.

Les inégalités d'accès aux soins entre les territoires sont flagrantes. En France métropolitaine, on compte trois fois plus de médecins généralistes par habitant dans le département le mieux doté que dans le département le moins bien doté. Cet écart se creuse davantage avec une densité de 18,5 ophtalmologues, 23,5 dermatologues et même 33 pédiatres. Certains territoires, comme la Creuse, n'ont plus aucun dermatologue en exercice. Concrètement, selon les chiffres du Ministère de la Santé, plus de huit millions de Français sont touchés par la désertification médicale. Tout ceci conduit évidemment à la progression toujours plus importante du sentiment d'abandon, il est donc urgent de prendre des mesures puissantes et efficaces avant d'atteindre un point de rupture irréversible.

Des politiques d'incitation à l'installation des médecins dans les zones sous-denses ont été mises en œuvre depuis les années 2000, sans succès. Les incitations financières mises en place par la suite ne sont pas assez attractives pour retenir les médecins dans ces zones, et leur impact reste limité par rapport aux coûts engendrés. Il est donc nécessaire d'adopter des mesures plus audacieuses. Ainsi, nous proposons de mettre en place une large politique de régulation de l'installation de nos soignants sur le territoire national. Déjà appliquée dans d'autres pays comparables à la France, la régulation s'est avérée efficace pour une distribution plus homogène de l'offre médicale. Cette régulation serait accompagnée d'une amélioration du cadre d'exercice, favorisant le travail en équipe et évitant l'isolement professionnel. Nous appelons donc à des mesures puissantes et un engagement fort de l'État sur la question. Il est plus que temps d'agir pour préserver l'égalité d'accès aux soins et garantir la santé de tous nos concitoyens. Avançons ensemble et améliorons vraiment la vie de nos concitoyens.



Nos 15 propositions pour reconstruire l'hôpital public :

- ➔ Transformer la prime Ségur en réelle augmentation de salaire + l'élargir aux « oubliés » du Ségur
- ➔ Doubler l'indemnisation du travail de nuit et le weekend + améliorer la prévention et la compensation de la pénibilité
- ➔ Recruter en fonction des besoins de santé du territoire, de manière à atteindre des ratios de personnels par spécialité
- ➔ Former 15 000 médecins par an, créer des postes d'universitaires et ouvrir davantage de lits dédiés à la formation
- ➔ Encadrer le niveau de rémunération des intérimaires médicaux et paramédicaux et fixer un temps maximal de travail en intérim médical
- ➔ Abroger le « forfait patients urgences »
- ➔ Aller vers le « 100% Sécu » à l'hôpital
- ➔ Garantir l'accueil de tout patient en urgence par un personnel médical en augmentant les moyens dévoués aux urgences
- ➔ Rouvrir les lits fermés et ouvrir des lits dans les structures d'aval, de SSR, de psychiatrie ... en fonction des besoins
- ➔ Créer une loi de programmation sanitaire et médico-sociale visant à fixer démocratiquement les objectifs de santé publique
- ➔ Mettre en place un mode financement mixte de l'hôpital entre financement à l'activité pour les actes prévisibles et dotation populationnelle pour les autres actes
- ➔ Ouvrir des antennes de formation des professionnels de santé dans les déserts médicaux
- ➔ Développer le financement populationnel de la médecine de ville, avec un intéressement collectif lié à l'évolution de l'état de santé du bassin de vie
- ➔ Transformer les facultés de médecine en facultés de santé pour y intégrer la prévention et la santé environnementale
- ➔ Lancer un plan de prévention en santé à hauteur de 4% des dépenses de santé nationale + créer des unités mobiles de prévention fonctionnant dans une logique « d'aller-vers »

Notre vigilance : contrôler l'action du Gouvernement

Mes questions écrites relatives aux questions sociales / santé / travail

SUR LA SANTÉ

- ✓ Impossibilité de recruter des praticiens associés dans des centres de santé
- ✓ Implantation territoriale des médecins en Ile-de-France
- ✓ Revalorisation salariale du personnel médico-social
- ✓ Dégradation de la situation économique des kinésithérapeutes libéraux
- ✓ Rationalisation de l'offre hospitalière
- ✓ Destruction des masques FFPE et gestion des stocks stratégiques de l'État
- ✓ Avenir de la filière française des masques
- ✓ Prise en charge et lutte contre les maladies neurodégénératives
- ✓ Situation des personnes hypersensibles aux ondes électromagnétiques
- ✓ Surmortalité en milieu rural en comparaison avec celui urbain
- ✓ L'état et les besoins de la psychiatrie en Ile-de-France
- ✓ Impossibilité de recruter des praticiens associés dans des centres de santé

SUR LE MONDE DU TRAVAIL

- ✓ Généralisation des garages solidaires en France
- ✓ Procédure de suspension automatique des pensions de réversions de la CNAV
- ✓ Prise en compte des trimestres apprentis des cotisants datant d'avant 2014
- ✓ Dégradation de la santé au travail
- ✓ Réforme de la protection sociale complémentaire

SUR LA SOLIDARITÉ ET L'AUTONOMIE

- ✓ Les travailleurs sociaux, les oubliés du Ségur
- ✓ Conséquences du décret du 12 avril - droits à indemnisation retraite
- ✓ Difficultés liés au décret du 28 avril 2022 relatif à la transparence financière dans les établissements médico-sociaux
- ✓ Lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté en France

SUR L'ÉDUCATION NATIONALE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- ✓ Prise en charge des enfants sourds par l'éducation nationale
- ✓ Organisation de l'éducation nationale
- ✓ Retard de paiement des salaires des vacataires de l'enseignement supérieur
- ✓ Absence de décret d'application de la loi sur la prise en compte des allocations d'enseignement dans les pensions de retraite des enseignants
- ✓ Dégradation des conditions de travail des infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale
- ✓ Insalubrité des logements étudiants CROUS - La Pacaterie
- ✓ Situation de souffrance dans les écoles d'art et de design

SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES

- ✓ L'impact de l'inflation sur l'activité des structures de l'aide alimentaire
- ✓ Encadrement du développement des "Dark Stores"
- ✓ Demande de précisions concernant les chiffres de la fraude sociale

Les interpellations des ministres

Sur les soins psychiatriques en Ile-de-France

À mon initiative et celle de ma collègue socialiste, la députée Isabelle Santiago, nous avons écrit un courrier à l'attention du ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, sur la situation très préoccupante de la démographie médicale des psychiatres en Île-de-France et sur l'urgence d'y répondre de manière volontariste. Avec ce courrier transpartisan regroupant les signatures de plus de 40 élus – députés, sénateurs, présidents de Conseils départementaux, responsables de groupe au Conseil régional –, nous avons appelé le Gouvernement à mettre en place au plus vite des actions concrètes et rapides pour faire face à la situation préoccupante que nous traversons. Vous pouvez prendre connaissance de ce courrier ci-dessous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur François Braun
Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue de Duquesne
75007 Paris

À Paris, le 7 avril 2023

Monsieur le ministre,

Comme élus franciliens, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation très préoccupante de la démographie médicale des psychiatres dans notre région et sur l'urgence d'y répondre de manière fortement volontariste, grâce à des solutions accessibles.

Les enjeux de santé publique en santé mentale sont bien identifiés, de même que toutes leurs conséquences humaines et sociales pour notre pays, encore plus dans le contexte sanitaire et économique que nous connaissons depuis trois ans.

Or, d'années en années, l'écart se creuse dramatiquement entre les besoins de prise en charge et l'offre de soins du fait notamment de l'insuffisance du temps médical disponible. Malgré les efforts déployés au cours des dernières années par votre ministère et les professionnels pour diversifier et moderniser le système de soins en santé mentale, presque toutes les structures et filières sont saturées et voient venir avec une grande inquiétude une dégradation croissante de leurs possibilités de prise en charge. Ceci concerne aussi bien les établissements publics (400 postes de praticiens hospitaliers sont vacants en psychiatrie dans notre région, délais de consultations non acceptables de plusieurs mois dans la plupart des CMP, insuffisances de psychiatres en pédopsychiatrie et psychiatrie de la personne âgée, milieu carcéral, expertises médico-légales, addictologie, etc.) que la médecine de ville qui connaît les plus grandes difficultés pour remplacer les psychiatres libéraux prenant leur retraite dans tous nos départements.

Nous connaissons bien le problème actuel de la démographie médicale en France, et l'insuffisance du nombre de médecins diplômés par rapport aux besoins de la plupart des territoires. Mais la psychiatrie et l'Île-de-France présentent des particularités liées à sa population (facteurs de risque spécifiques pour les troubles psychiatriques, tels que l'âge moyen plutôt jeune, la densité urbaine et la précarité socio-économique de nombreux territoires) et à ses ressources potentielles. En effet, notre région dispose d'un nombre important d'étudiants en médecine de deuxième cycle et la filière psychiatrique reste attractive pour le troisième cycle puisque tous les postes de cette spécialité en Île-de-France sont systématiquement choisis par des internes reçus aux ECNi, ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions.

Il est donc tout à fait indispensable et possible d'augmenter immédiatement le nombre de postes ouverts dans la filière psychiatrique du DES d'Île-de-France. C'est en effet le seul moyen de réduire, à terme, la trajectoire catastrophique qui s'annonce pour notre région dans les années à venir. Cette trajectoire s'explique notamment par le fait que, malgré l'augmentation significative globale du nombre d'internes formés, le nombre de postes d'internes ouverts dans le DES de psychiatrie a diminué : 99 en 2022 contre 111 en 2016, comme le montrent les courbes annexées à ce courrier. Dans le même temps, le nombre d'internes total au plan national a augmenté de 15% !

Une augmentation très significative du nombre d'internes en psychiatrie en Île-de-France, fixée à 120 par an, est demandée depuis plusieurs années par la coordinatrice du DES de psychiatrie, garante des capacités d'accueil et de formation de ces internes. Il nous a été dit que cette proposition avait été validée l'an dernier par les instances de l'ARS Île-de-France, de même que par la commission régionale de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé. Or, les derniers arbitrages nationaux n'ont abouti qu'à une augmentation de deux postes en 2022, passant de 97 à 99 pour le DES de psychiatrie.

Nous souhaiterions donc vivement que cette situation puisse trouver une issue favorable dans le cadre du prochain exercice en prenant en compte les besoins de ce secteur trop souvent négligé dans notre pays, avec une augmentation très significative du nombre de postes ouverts au choix de l'ECNi 2023 pour le DES de psychiatrie en Île-de-France. Nous comptons beaucoup sur votre intervention, et nous tenons à votre disposition pour tout échange complémentaire à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

La lutte contre la fraude sociale

À la suite de la troisième réunion de travail parlementaire sur la lutte contre la fraude sociale, les députés Socialistes et apparentés ont adressé un courrier au Ministre délégué chargé des Comptes publics, Gabriel Attal, pour dénoncer l'absence de données précises et détaillées à la disposition des parlementaires sur les 6,6 milliards d'euros de fraude aux cotisations sociales. Nous avons demandé connaître l'ensemble des coûts engagés par le Gouvernement concernant les moyens (humains, administratifs et techniques) à disposition de la lutte contre la fraude sociale. Ces précisions nous semblent d'autant plus importantes que, pour moitié, la fraude sociale est due à une fraude aux cotisations sociales et au travail dissimulé. Pourtant, lors des cinq dernières années, le Gouvernement a supprimé environ 20 % des postes d'inspecteur du travail dédiés à des activités de contrôle effectif dans les entreprises. Or, comment peut-on lutter efficacement contre la fraude sociale si nous nous privons du concours d'inspecteurs dans les directions économiques régionales ? Pour l'heure, le ministre n'a toujours pas apporté de réponse à nos interrogations.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Monsieur Gabriel Attal
Ministre délégué auprès du ministre de
l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,
chargé des Comptes publics

Paris, le 9 mars 2023

Monsieur le Ministre,

Nous vous remercions pour la tenue de la troisième réunion de travail sur le sujet essentiel de la lutte contre la fraude sociale du jeudi 2 mars.

Afin de préparer au mieux le débat que nous aurons lors de la présentation du plan de lutte contre la fraude sociale au 2^e semestre 2023, le groupe des députés Socialistes et apparentés souhaiterait obtenir de vos services des chiffres supplémentaires quant à la fraude sociale.

Nous aimerions notamment pouvoir disposer :

- du taux de recouvrement effectif à 3 ans détaillé au sein de chaque branche par type de prestations et par type de cotisations ; le document parcouru lors de la réunion de travail du 2 mars faisant seulement figurer page 3 « un taux de 55 % pour les prestations et de 10 % pour les créances liées au travail dissimulé »,
- la répartition par type de fraude (dissimulation d'emploi salarié, mesures dérogatoires en faveur de l'emploi, dissimulation d'activité TI, etc.) des 6,6 milliards d'euros de fraude aux cotisations sociales mentionnés à la page 5 du même document ; le graphique à la même page ne détaillant le type de fraudes uniquement sur les sommes redressées.
- Pour chaque schéma de fraude (ex. : fraude à la carte Vitale, fraude à la prescription, etc.), du nombre de personnes physiques et morales impliquées, poursuivies et condamnées.
- du coût des moyens notamment humains, administratifs, techniques, etc. mis à disposition de la lutte contre la fraude ; ce même document mentionnant en page 4 la mobilisation de « 7 144 agents » toutes branches confondues sans en évaluer le coût.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande, et réitérons la disponibilité de notre groupe à travailler avec vous et vos services au renforcement des politiques de lutte contre la fraude, notamment à la cotisation sociale, dont le « manque à gagner » estimé semble supérieur à celui de la fraude liée à la prestation sociale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

La défense du pouvoir d'achat des français : une absolue nécessité

Revaloriser vraiment les salaires

En juillet 2022, nous avons présenté avec l'ensemble des députés de la NUPES une proposition de loi d'« urgence sociale » visant à répondre efficacement à la crise du pouvoir d'achat du fait de l'inflation. Nous avons proposé des mesures fortes à la hauteur de l'enjeu : SMIC à 1 600 € net, blocage des prix des produits de première nécessité et de l'énergie, revalorisation de 10 % des aides au logement et du point d'indice des fonctionnaires, revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, désindexation des loyers... Alors que notre pays traverse une crise inflationniste, il est impératif que l'État vienne en aide aux plus modestes de nos concitoyens !

“ Au-delà de la revalorisation du SMIC, que je soutiens car la question du pouvoir d'achat est centrale, derrière tout cela il y a un beau débat que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'avoir dans notre pays qui est celui de l'utilité sociale des métiers qui sont rémunérés au SMIC. Si nous sommes capables, en revalorisant leurs salaires, de reconnaître l'utilité sociale de ces premiers de cordées, alors nous aurons fait œuvre utile pour la nation. ”

Jérôme Guedj, le 16 novembre 2022, en commission des affaires sociales au sujet du SMIC à 1600 €

Aider les jeunes avec le repas CROUS à 1 euros

Le 16 février dernier, j'ai défendu, avec l'ensemble de la NUPES, la proposition de loi de ma collègue Fatiha Keloua Hachi visant à instaurer le repas à 1€ pour tous nos étudiants. Alors que les files d'attente aux banques alimentaires ne cessent de se rallonger, ce texte visait à lutter concrètement contre la précarité endémique qui touche nos étudiants. Les votes ont été extrêmement serrés et le texte a finalement été rejeté à une voix près ! Cette défaite est une déception immense qui en dit long sur le manque d'égard pour la jeunesse de cette majorité.

Réguler vraiment les prix de l'électricité

Toujours le 16 février 2023, les députés socialistes ont obtenu une victoire resplendissante ! Nous avons adopté la proposition de loi de mon collègue Philippe Brun visant à renationaliser et à protéger EDF de tout démantèlement futur. Via ce texte, proposons d'instaurer un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie à direction des TPE et artisans, comme les boulangers. Mise en minorité, la majorité présidentielle a désespérément tenté de faire échouer notre texte en s'adonnant à une pathétique obstruction parlementaire. Malgré cela, nous avons finalement réussi à faire adopter cette loi par l'Assemblée nationale. Elle vient répondre concrètement aux difficultés de nos concitoyens boulangers et impulse le retour du service public de l'énergie !

La République et la laïcité au cœur

À la veille du 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, j'ai publié dans les colonnes du Monde, avec Corinne Narassiguin (secrétaire nationale du PS à la coordination et aux moyens) et Olivier Faure (Premier secrétaire du Parti socialiste et député de la 11^{ème} circonscription de Seine-et-Marne), une tribune sur le sujet de la laïcité. Avec cette tribune, j'ai tenu à rappeler mon engagement de toujours en faveur de la défense et la promotion de la laïcité à la française. En tant que secrétaire nationale du

PS à la Laïcité, cette tribune a aussi été l'occasion de rappeler la position historique de notre famille politique sur le sujet. Au-delà du rappel de l'attachement des socialistes au cadre juridique autour de ce principe phare de notre République, cette tribune a proposé la création d'un "Défenseur de la laïcité" sur le modèle du "Défenseur des droits". Visant à protéger et mettre en valeur la laïcité au sein de notre société, cette nouvelle institution pourrait être une solution efficace pour réaffirmer l'importance de la laïcité dans notre pays.

Le Monde
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

IDÉES | 31

La laïcité offre les meilleures armes juridiques contre la diffusion des thèses islamistes

La laïcité est devenue un dogme abstrait brandi à tout-va, pour prouver son attachement à la République en lui prêtant des pouvoirs qu'elle n'a pas, ou pour s'en prendre à une religion afin de l'exclure du champ républicain. Cette instrumentalisation suscite la méfiance voire le rejet envers la laïcité et la République universaliste qu'elle incarne. En parlant trop et mal de la laïcité, on abîme ce principe républicain dont nous avons pourtant plus que jamais besoin face à certaines fragmentations de notre société. Revenons donc aux bases, pour rappeler ce qu'est la laïcité, ce qu'elle n'est pas et comment on peut lui redonner tout son sens dans notre quotidien.

La loi de séparation des Églises et de l'État promulguée le 9 décembre 1905 codifie le principe de laïcité, qui prend ses sources dans les Lumières de la Révolution française. Son article 2 énonce la liberté de conscience et la liberté de culte, dans le respect de l'ordre public. C'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, et la liberté de pratiquer sa religion dans le respect des libertés d'autrui. Son article 3 établit que la République « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». C'est la neutralité et l'impartialité de l'État à l'égard des religions. L'essence de la laïcité est contenue dans ces deux articles. Ce n'est rien de plus, et c'est déjà beaucoup.

La laïcité n'est pas la liberté d'opinion, ni la liberté d'expression, ni la liberté de la presse. Ces libertés sont des droits constitutionnels établis depuis la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. La laïcité, ce n'est pas non plus l'égalité en-

tre les femmes et les hommes, même si le cadre laïque facilite le combat féministe contre les obscurantismes.

L'élaboration de la loi de 1905 s'est réalisée dans le tumulte et la confrontation. C'est pourquoi ses articles 31 à 35 prévoient la protection contre les pressions. Ils ont été utilisés pour poursuivre judiciairement, jusqu'à la condamnation, des cléricaux catholiques qui combattaient l'application de la loi. Depuis, cette loi est devenue une loi de paix civile.

Un principe vivant

En dépit de ce contexte particulier, la loi de 1905 fut élaborée pour s'appliquer également à toutes les religions. Nul besoin de la modifier pour l'adapter à l'Islam. Par définition, elle protège déjà les musulmanes et musulmans dans leur droit de croire et de pratiquer leur religion, sans entrave ni pression. La laïcité est un principe universel et intemporel qui établit un cadre juridique protecteur des libertés de conscience et de culte. C'est ce qui en fait un principe éternellement moderne. Pourtant, parce qu'elle touche à la fois aux convictions intimes et aux rapports de force entre le religieux et le politique, la laïcité est un principe vivant. L'interprétation de la loi de 1905 doit s'adapter au contexte contemporain en restant fidèle à son

esprit originel. Il peut même être nécessaire de la compléter, comme avec la loi de 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les écoles publiques. L'école est le lieu de l'apprentissage des communs, mais aussi celui de l'émancipation individuelle, où chaque adulte en devenir apprend à penser par lui-même. Indépendamment de ses origines culturelles et familiales. Pour ces raisons, l'école est régulièrement le terrain de combat des fanatiques, qui craignent plus que tout la liberté de penser.

Depuis le début du siècle, la laïcité est de nouveau bousculée, et d'abord par l'islamisme. Pas par l'Islam, mais par cette idéologie politique qui vise à

imposer une vision rigoriste de l'Islam, selon laquelle la loi religieuse s'imposerait aux lois humaines. En République, seul le peuple est souverain. Il ne procède d'aucune transcendance. L'islamisme s'oppose au principe de laïcité, en s'attaquant à la séparation des Églises et de l'État, à la liberté de conscience et à la liberté religieuse des musulmans par l'interdiction de tout débat théologique.

C'est pour cela que nous, socialistes, refusons d'utiliser le terme « islamophobie ». Il a été promu par ceux qui utilisent la réalité du racisme et de la haine antimusulmans pour dénoncer toute critique de l'Islam, pour qualifier les lois laïques de liberticides, et donc pour combattre la liberté de conscience, d'expression et même religieuse. Toute croyance, idéologie ou philosophie peut être moquée, dénoncée, combattue. En revanche, nul individu ne peut être inquiété pour sa foi, religieuse ou civique.

C'est l'islamisme qui nourrit la haine antimusulmans. C'est la laïcité qui offre les meilleures armes juridiques contre la diffusion des thèses islamistes. En ce sens, le gouvernement aurait dû saisir la justice, au nom de l'article 34 de la loi de 1905, pour poursuivre l'imam qui a amplifié la cabale fanatique contre Samuel Paty. Nous demandons que les procureurs reçoivent

des instructions claires sur l'application des articles 31 à 35 de la loi de 1905 concernant les pressions sur les libertés de conscience et de culte.

La laïcité s'applique à toutes les religions. Dans le débat sur la fin de vie, qui touche à ce qu'il y a de plus intime et profond dans la condition humaine, toutes les religions expriment leur avis, éclaireront le débat en posant leurs arguments, mais aucune ne pourra prétendre modeler la loi à partir de leurs croyances.

Nous serons vigilants, comme lors du débat sur la loi sur le mariage pour tous, face aux pressions d'une frange intégriste de l'Église catholique. Faire respecter la laïcité, c'est établir que le religieux n'a aucune autorité naturelle sur le politique.

République universaliste

La laïcité fait partie du legs socialiste à la construction de la République. Pour être à la hauteur de notre héritage historique, notre responsabilité est de continuer à faire vivre ce principe fondamental, ciment des piliers de liberté, d'égalité et de fraternité dans la République. Pour cela, nous proposons que le 9 décembre devienne un jour de fête républicaine consacré à la laïcité et à sa pédagogie. Nous proposons que les enseignants soient formés et accompagnés pour traiter la question du respect de la laïcité dans les comportements du quotidien, qu'ils soient protégés et soutenus dans les situations de conflit. Pour garantir la bonne application de ces principes, nous proposons de créer un Défenseur de la laïcité, sur le modèle du Défenseur des droits. Réhabiliter la République universaliste commence par réhabiliter la laïcité pour ce qu'elle est. Nous, socialistes, entendons y prendre toute notre part. ■

Olivier Faure, premier secrétaire du Parti socialiste et député de Seine-et-Marne, Corinne Narassiguin, secrétaire nationale à la coordination et numéro deux du PS, Jérôme Guedj, secrétaire national à la laïcité du PS et député de l'Essonne

**NOUS PROPOSONS
QUE LE 9 DÉCEMBRE
DEVienne UN JOUR
DE FÊTE RÉPUBLICAINE
CONSCRÉ
À LA LAÏCITÉ ET
À SA PÉDAGOGIE**

Pour les droits de l'Homme et la liberté partout dans le monde

Aux côtés des arméniens

En tant que député, je me suis fortement engagé, depuis plusieurs mois, en faveur du peuple arménien. Ainsi, j'ai exprimé à de multiples reprises mon soutien à l'Arménie et à l'Artsakh face au blocus imposé par l'Azerbaïdjan depuis plusieurs semaines. Il est crucial que la communauté internationale se mobilise avec force pour rouvrir le corridor et permettre aux Arméniens de retrouver des conditions de vie décentes. J'ai demandé à ce que la France déploie immédiatement un soutien diplomatique et humanitaire d'urgence en direction de ce peuple ami, afin qu'il puisse enfin bénéficier des moyens nécessaires pour défendre sa liberté. On ne peut que s'étonner de voir les chancelleries occidentales peiner à indiquer qu'une ligne rouge a été franchie par l'Azerbaïdjan, avec le lancement de l'offensive du 13 septembre 2022 contre l'Arménie.

À ce titre, et afin de dénoncer avec vigueur l'invasion illégale de l'Arménie, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution exigeant la fin de l'agression de l'Arménie par l'Azerbaïdjan témoigne de ma solidarité. Adoptée à l'unanimité, cette résolution a permis de partager un message clair à direction des Arméniens et de rappeler que la France ne tolère pas des actes d'une telle nature. Aussi longtemps que l'Azerbaïdjan continuera d'agresser l'Arménie, je suis déterminé à apporter mon soutien total à l'ensemble des Arméniens et Arméniennes. En-dehors de ce vote, j'ai aussi participé à de multiples manifestations à l'initiative de la communauté arménienne en France afin de leur apporter mon soutien.



Jérôme Guedj à la manifestation en soutien à l'Arménie, le 4 avril 2023, devant l'Assemblée nationale

Chaque mardi, nous nous sommes ainsi réunis pour maintenir la pression pour l'émergence d'un soutien international en faveur des droits de l'Arménie, et ce, tant que le blocus perdurera. Tant que l'intégrité territoriale de l'Arménie, vous pouvez compter sur moi pour rester mobilisé aux côtés du peuple arménien pour que justice leur soit rendue et que leurs droits soient respectés.

Contre l'impérialisme russe



Ces derniers mois, j'ai pris position contre l'impérialisme russe et soutenu activement le peuple ukrainien en votant en faveur de la proposition de résolution affirmant le soutien de l'Assemblée nationale à l'Ukraine et condamnant la guerre menée par la Fédération de Russie. Depuis le début de cette crise, je me suis engagé fermement en faveur de la défense des principes démocratiques et du respect du droit international.

Depuis le début de l'invasion russe le 24 février 2022, la guerre d'Ukraine fait rage avec une brutalité inédite. Cette guerre est totale et massive. Elle n'est pas ciblée, contrairement à ce que la propagande russe cherche à faire croire. Dans les zones agressées,

ce sont des enfants, des femmes et des hommes innocents qui sont les victimes des chars, des missiles et des tirs. Pour beaucoup, ils sont obligés de fuir leur pays par centaines de milliers et dans des conditions effroyables. Le viol et la torture sont utilisés de façon délibérée comme instruments de la stratégie militaire russe. Dans les zones occupées, des populations, officiellement « transférées », sont en réalité déportées. Par cette guerre, la Russie mène une stratégie de terreur qui doit être condamnée le plus fermement possible. Je souhaite, comme l'ensemble de mes collègues députés, que les nombreux crimes de guerre commis devront être jugés devant les juridictions internationales.

En envahissant l'Ukraine, la Russie a violé les principes de la Charte des Nations Unies et a tenté d'imposer de nouvelles frontières par des annexions illégales et illégitimes. Il faut le dire clairement : la Russie doit aujourd'hui cesser cette agression et doit se retirer de l'Ukraine, immédiatement, totalement et de façon inconditionnelle. L'intégrité territoriale de l'Ukraine doit être préservée et ses frontières telles qu'internationalement reconnues en 1991 doivent être respectées. Aussi, en tant que député, j'ai soutenu les mesures de sanctions et l'aide matérielle à l'Ukraine, que ce soit sur le plan militaire, humanitaire ou économique. J'ai également plaidé en faveur de la reconnaissance de l'aspiration européenne du peuple ukrainien et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La possible adhésion de l'Ukraine au sein de l'Union européenne n'est aujourd'hui plus un tabou et nous ne pouvons que souhaiter que cette dernière puisse advenir dans les prochaines années afin que ce peuple ami puisse apporter sa pierre à l'édifice européen.

Enfin, cette guerre a également mis en évidence la nécessité pour l'Europe de renforcer sa capacité à défendre ses peuples et ses valeurs. J'ai donc aussi soutenu les initiatives visant à renforcer l'autonomie stratégique européenne et à développer une coopération étroite avec l'OTAN pour garantir notre sécurité collective. Alors que l'idéal démocratique subit une large offensive à travers le monde, nous ne pouvons résoudre à rester passif. Nous devons nous défendre, au sens propre comme figuré, pour que vive et prolifère nos idéaux aujourd'hui comme demain.

Aux côtés des iraniens et iraniennes

Fidèle à mon engagement en faveur de la liberté, je soutiens avec force, depuis des mois, l'ensemble du peuple iranien face à la terrible répression qu'il subit de la part du régime théocratique en place. Depuis le 16 septembre 2022 et la mort tragique de Mahsa Jina Amini, jeune Iranienne de vingt-deux ans, décédée suite à son arrestation par la police des mœurs pour « non-respect du port obligatoire du voile », les Iraniens ne décolèrent pas et poursuivent leur combat pour la démocratie et la laïcité, scandant haut et fort "Femme, vie, liberté". Chaque jour, les Iraniennes et les Iraniens bravent ainsi les dangers des manifestations de rue. Face à un régime théocratique qui bafoue les droits et libertés des femmes iraniennes en leur imposant un code vestimentaire strict et une répression constante, la société civile iranienne a décidé de se soulever contre l'autoritarisme et l'intégrisme religieux de la République islamique d'Iran. Devant l'ampleur de ces manifestations pacifiques et la répression brutale ayant déjà entraîné la mort de centaines de personnes, nous ne pouvons qu'être admiratif du courage collectif des Iraniens.

Face à cette situation intolérable, la France, porteuse des valeurs universelles inscrites dans sa devise "Liberté, Égalité, Fraternité", se doit de transmettre un message de solidarité et de fraternité au peuple iranien. Le 28 novembre 2022, j'ai donc voté en faveur de la proposition de résolution en soutien au mouvement pour la liberté du peuple iranien adopté. Cette résolution, adoptée à l'unanimité, a permis d'apporter le soutien direct de l'Assemblée nationale au combat des femmes et des hommes d'Iran dans leur aspiration légitime au respect de leurs droits et libertés fondamentales et appelle également les autorités iraniennes à respecter leurs obligations internationales. Au-delà du vote de cette résolution, j'ai aussi participé à la campagne mondiale #StopExecutionInIran. À ce titre, j'ai eu la chance de parrainer Saleh Mirashemi, un jeune iranien de 36 ans, poursuivi par le régime pour avoir, prétendument, participé à la mort de 3 agents de la dictature. Plusieurs semaines durant, j'ai tenté de faire pression, à mon échelle, sur le Gouvernement iranien afin de dissuader ce dernier de recourir à la peine de mort à l'encontre de Saleh Mirashemi. C'est à ce titre que j'ai adressé, le 10 mai dernier, avec mes collègues députées socialistes Ana Pic et Valérie Rabault, un courrier à l'Ambassade de la République islamique d'Iran pour demander la suspension de la condamnation à mort de nos filleuls respectifs. Plus globalement, nous avons demandé à l'Iran de respecter le droit international en ne recourant ni à la peine de mort, ni à la torture et de veiller à l'effectivité des libertés et droits fondamentaux des manifestants iraniens.



Jérôme Guej, Valérie Rabault et Hervé Saulignac à la manifestation #StopExecutionInIran, le 23 mai 2023, devant l'ambassade d'Iran en France

Malheureusement, Saleh Mirashemi a finalement été exécuté le 19 mai dernier, avec ses compagnons d'infortune, Saeed Yaghoubi et Majid Kazemi, suite à des simulacres de procès et le recours à la torture. La mobilisation populaire et politique que nous avons entreprise ces derniers mois n'aura donc pas suffi. Jamais nous ne pardonnerons les ignobles exactions que les responsables iraniens perpétuent actuellement afin de rester au pouvoir, et ce contre la volonté du peuple iranien. Malgré la tristesse que la mort de Saleh Mirashemi m'a causée, vous pouvez compter sur moi pour ne pas baisser les bras et à continuer à me battre avec acharnement pour porter, sans relâche, la voix du peuple iranien dans le cadre de mes fonctions de député.

RENCONTRONS NOUS !

Afin d'organiser notre rencontre, voici les contacts auquel vous pouvez me joindre !



36 rue Gabriel Péri, 93100 Massy



06 65 83 15 51



jerome.guedj@assemblee-nationale.fr

SUIVEZ TOUTE MON ACTUALITÉ AVEC MON SITE INTERNET ET MA NEWSLETTER !



Retrouvez toute l'actualité et les prises de position de votre député sur :

jerome-guedj.fr

Pour vous inscrire à la newsletter, c'est très simple :

1. Scannez le QR Code
2. Transmettez nous votre e-mail
3. Voilà, vous êtes inscrit !

